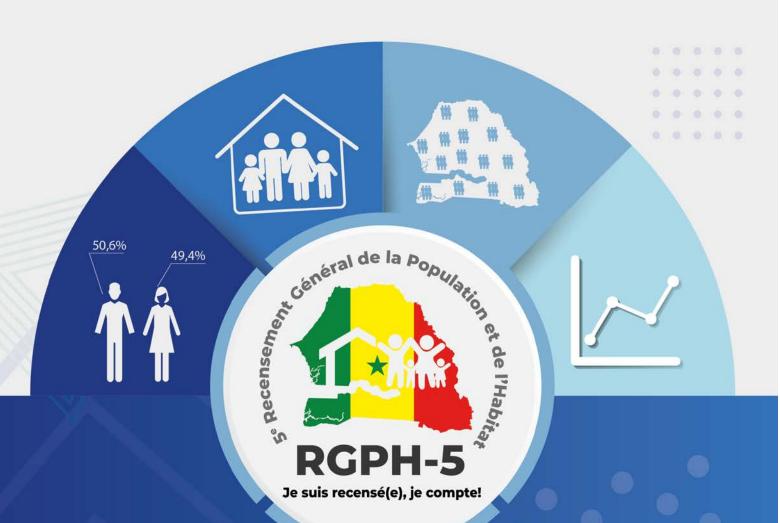
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi







RAPPORT PROVISOIRE

ETAT ET STRUCTURE, URBANISATION ET CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

JUILLET 2024







5° RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023 (RGPH-5, 2023)

(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)

RAPPORT PROVISOIRE

CHAPITRE I: ETAT ET STRUCTURE, URBANISATION ET CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

Juillet 2024



Directeur général, Directeur de publication: Abdou DIOUF

Directeur des Statistiques démographiques et sociales
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales
Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines
Directeur de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique

(ENSAE, Pierre NDIAYE)
Agent Comptable (AC)

Directeur à l'Action régionale Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023 Atoumane FALL Mamadou Ngalgou KANE Oumar FALL Hawa SAMBA Momath CISSE

Idrissa DIAGNE

Papa Amadou Moustapha NIANG Jean Rodrigue MALOU Jean Pierre Diamane BAHOUM

Coordination technique nationale

Abdou DIOUF Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)

Jean Pierre Diamane BAHOUM Coordonnateur Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023

Papa Ibrahima Sylmang SENE Conseiller technique du CTCE

Atoumane FALL Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité

Ndeye Lala TRAVARE Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain

Bourama MANE | Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données

Awa DIOP | Chef section sensibilisation et communication

Aliou SEYE | Chef section ressources humaines

Jean Rodrigue MALOU | Chef section coordination des activités régionales

Babacar SEYE Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR Chef section administration et logistique

El Hadji Malick GUEYE | Chef de section documentation, diffusion et archivage

Moussa NDOYE | Chef section contrôle de gestion

Fatou DIOUF Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA
Seydou DIENG Chef section audit interne
Chef section régie d'avances

Comité de lecture et de validation

Abdou DIOUF Direction technique Jean Pierre Diamane BAHOUM Coordination technique Papa Ibrahima Sylmang SENE Conseiller technique Mbaye FAYE Membre El Hadji Oumar SENGHOR Membre Macoumba DIOUF Membre Alain François DIATTA Membre Awa DIOP Membre Ndeye Lala TRAVARE Membre Papa Mabeye DIOP Membre Jean Rodrigue MALOU Membre El Hadji Malick GUEYE Membre

Fodé DIEDHIOU

Analystes du chapitre

Membre

Jean Pierre Diamane BAHOUM Démographe (ANSD)

Mame Cheikh DIOUF Démographe (ANSD)



SOMMAIRE

CHAPITRE I : ETAT ET STRUCTURE, URBANISATION ET CARACTERISTIQU	<u>JES</u>
SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION	<u> </u>
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
RESUME EXECUTIF	VII
PRINCIPAUX INDICATEURS	IX
INTRODUCTION	х
I.1. DEFINITION DES CONCEPTS	12
I.2. Evaluation de la qualite des donnees	14
I.2.1. EVALUATION INTERNE	14
I.2.2. EVALUATION EXTERNE	23
1.3. Etat et Structure de la population	23
I.3.1. POPULATION DE DROIT ET POPULATION DE FAIT	23
I.3.2. Types de sous-population	24
I.3.3. NIVEAU ET TENDANCES DE LA POPULATION	25
I.3.4. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION	27
I.4. Urbanisation	39
I.4.1. POPULATION URBAINE	39
1.4.2. Typologie des centres urbains et répartition spatiale de la population urbaine	44
I.5. CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION	45
I.5.1. Principales Nationalites	45
1.5.2. Principales langues couramment parlees	46
I.5.3. Possession d'un acte de naissance	47
CONCLUSION	49



Liste des tableaux

Tableau I-1 : Examen de la qualité des variables	14
Tableau I-2 : Répartition de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement selon le se	exe
du déclarant	15
Tableau I-3 : Répartition (%) par âge de la population ayant un acte de naissance ou jugement supplétif selon	le
sexe et le milieu de résidence	16
Tableau I-4 : Indice Myers des données du RGPH-5 selon le sexe	21
Tableau I-5 : Répartition de la population totale par statut de résidence selon le sexe au RGPH-5 de 2023	24
Tableau I-6 : Répartition de l'effectif des types de sous-population selon le milieu de résidence et le sexe	25
Tableau I-7 : Effectifs et taux d'accroissement de la population totale du Sénégal entre 1976 et 2023	25
Tableau I-8 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe et le rappo	rt
de masculinité	27
Tableau I-9 : Structure de la population résidente par sexe, par milieu de résidence et par région selon des	
groupes d'âges fonctionnels	30
Tableau I-10 : Structure de la population par milieu de résidence, sexe et région selon des groupes d'âges	
fonctionnels (poids en %)	31
Tableau I-11 : Répartition de la population par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence et le se	xe
(Effectifs)	32
Tableau I-12 : Répartition de la population par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence et le se	хe
(poids en %)	32
Tableau I-13 : Répartition de la population résidente par groupes d'âges selon le milieu de résidence et le sexe	34
Tableau I-14 : Répartition de la population résidente par région selon le sexe, le poids démographique et le	
rapport de masculinité	35
Tableau I-15 : Répartition par région de la densité de la population du Sénégal en 2023	36
Tableau I-16 : Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence et le sexe	38
Tableau I-17 : Répartition de la population urbaine par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe	39
Tableau I-18 : Répartition de la population urbaine par région selon le milieu de résidence et le sexe	40
Tableau I-19 : Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence	42
Tableau I-20 : Evolution du taux d'urbanisation (%) au Sénégal de 1976 à 2023	43
Tableau I-21 : Répartition des communes par région selon la taille	44
Tableau I-22 : Typologie des communes	45
Tableau I-23 : Répartition de la population résidente par nationalité selon le sexe	46
Tableau I-24 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par principale langue couramment	
parlée selon le sexe	47
Tableau I-25 : Répartition (%) de la population résidente par groupe d'âge selon le type d'acte possédé	48



Liste des graphiques

Graphique I-1 : Courbe de la proportion de la population résidente disposant d'un bulletin de naissance par	
groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence	_16
Graphique I-3 : Répartition des individus selon leur âge	_17
Graphique I-3 : Pyramide des âges (par années d'âges)	_18
Graphique I-5 : Niveau de l'indice de Whipple selon le sexe	_19
Graphique I-6 : Niveau de l'indice de Myers selon le sexe	_20
Graphique I-7 : Degré d'attraction ou de répulsion par l'indice de Myers selon le sexe	_21
Graphique I-8 : Population totale résidente selon le sexe	_24
Graphique I-9 : Évolution de la population résidente de 1976 à 2023	_26
Graphique I-10 : Évolution du taux d'accroissement intercensitaire moyen annuel (%) de 1976 à 2023	_26
Graphique I-11 : Évolution du rapport de masculinité de 1976 à 2023	_27
Graphique I-12 : Pyramide des âges de la population au Sénégal en 2023 (données brutes)	_29
Graphique I-13 : Rapports de masculinité selon l'âge au Sénégal en 2023	_34
Graphique I-15 : Répartition de la population totale par région	_35
Graphique I-16: Taux d'accroissement démographique intercensitaire (%) par région entre 2013 et	
2023	_36
Graphique I-17 : Densité de la population du Sénégal selon la région en 2023	_37
Graphique I-18 : Évolution de la densité (hbts/km² de la population totale entre 1976 et 2023)	_38
Graphique I-19 : Pyramide des âges de la population urbaine du Sénégal en 2023	_40
Graphique I-22 : Taux d'urbanisation par région en 2023	_41
Graphique I-23 : Répartition de la population urbaine (%) par région	_42
Graphique I-24 : Evolution du taux d'urbanisation au Sénégal de 1976 à 2023	_44



Résumé exécutif

La connaissance de l'état et de la structure de la population permet d'assurer l'intégration de la variable démographique dans le processus de développement. Pour répondre à ce besoin d'informations, le 5° Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) a collecté des données sur l'état et la structure qui permettent de décrire le volume de la population, les disparités spatiales de peuplement et la composition de la population selon le sexe et l'âge, mais aussi selon certaines caractéristiques socioculturelles à la date du recensement.

Le RGPH-5 a permis de dénombrer une population résidente de 18 126 390 habitants composée de 16 866 049 résidents présents et 1 260 341 résidents absents. Dans cette population, l'effectif des hommes représente 9 178 895 individus (50,6%) et celui des femmes correspond à 8 947 496 personnes (49,4%). Le rapport de masculinité met en évidence une légère supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes, qui se traduit par un effectif relatif de 102,6 hommes pour 100 femmes.

L'analyse de la structure par âge, met en exergue la jeunesse de la population du Sénégal. Les moins de 15 ans représentent 39,1% de la population, la tranche d'âge 15-64 ans, 57,1% et les 65 ans et plus font seulement 3,8%. Le ratio de dépendance démographique se situe à 75,2%, il est plus élevé en milieu rural (92,7%) qu'en zone urbaine (63,0%). L'âge moyen s'établit à 23,6 ans pour l'ensemble de la population. Il est de 23,1 ans chez les hommes et 24,1 ans pour les femmes. Par contre, l'âge médian de la population est de 19,0 ans au niveau national, 21,0 ans en milieu urbain et 16,6 ans en milieu rural.

L'allure de la pyramide des âges reflète également la jeunesse de la population, à travers sa base élargie et le rétrécissement rapide vers un sommet effilé aux âges avancés. Cette configuration de la structure s'observe aussi bien pour le niveau national que pour les deux milieux de résidence (urbain et rural).

Les courbes du rapport de masculinité font ressortir indépendamment du milieu de résidence, un effectif d'hommes plus élevé entre les tranches d'âge 0-19 ans, 40-44 ans et 65-69 ans. En revanche, à partir de 20-24 ans, il est observé, quel que soit le milieu de résidence, moins d'hommes que de femmes, sauf pour les tranches d'âge susmentionnées.

Le taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire est de 2,9% entre 2013 et 2023. Il est resté constant par rapport à la période 2002-2013. Par contre, la population s'inscrit dans une dynamique croissante marquée par une répartition géographique inégale entre les régions. En effet, la densité moyenne nationale est de 92 habitants au km² avec d'importantes variations d'une région à l'autre. A l'échelle régionale, la densité varie de 15 habitants au km² dans la région Kédougou à 7 478 habitants au km² pour la région de Dakar.

La population résidente en milieu urbain (9 922 399, soit 54,7%) est plus nombreuse que celle du milieu rural (8 203 991, soit 45,3%). Le taux d'urbanisation a connu une croissance régulière passant de 34,0% en 1976, 39,0% en 1988, 40,2% en 2002, 45,2 en 2013 et 54,7% en 2023.



Les caractéristiques socioculturelles de la population sont diversifiées, avec des traits dominants, comme l'utilisation des langues nationales par 97,6% de la population âgée de 3 ans et plus. Au niveau national 53,5% utilisent le wolof comme première langue, 26,2% le pulaar, 9,6% le sereer et 2,9% le joola.

La présence des étrangers au Sénégal est une réalité remarquable, avec une population de 207 791 étrangers, soit 1,1% de la population résidente. Les étrangers vivant au Sénégal sont pour l'essentiel des ressortissants d'un pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre, du Nord et d'Afrique australe. Cependant, les citoyens des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment les ressortissants des pays voisins du Sénégal comme les Guinéens (40,3%), les Maliens (14,9%), les Bissau-guinéens (4,4%), les Gambiens (3,0%), et les Mauritaniens (2,1%), sont plus nombreux. Par ailleurs, la présence des ressortissants de pays d'Europe (4,0%), d'Asie, (2,3%) d'Amérique (1,0%) et d'Océanie (0,1%) représentent (7,4%). Les personnes n'ayant pas déclaré leur nationalité font 5,1%.



Principaux indicateurs

Intitulé de l'indicateur	1	Niveau de l'indicateur					
État et Structure de la population	Urbain	Rural	National				
Population totale	9922400	8203991	18126390				
Population masculine	5 007 818	4 171 076	9178894				
Population féminine	4 914 581	4 032 915	8947496				
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	1,02	1,03	1,03				
Densité de la population			92				
Rapport de dépendance démographique (%)	63,0	92,7	75,2				
Proportion de femmes dans la population (%)	49,5%	49,2%	49,4%				
Population de moins d'un an (0 an)	231 604	215 746	447 350				
Population de moins de 5 ans (0 - 4 ans)	1 094 708	1 149 029	2 243 737				
Population de 3 - 5 ans	781 612	696 770	1 478 382				
Population de 6 - 11 ans	1 523 504	1 381 354	2 904 858				
Population de 12 - 15 ans	953 548	993 662	1 947 210				
Population de 6 - 16 ans	2 671 795	2 601 603	5 273 398				
Population de 16 - 18 ans	583 007	698 883	1 281 890				
Population de moins de 15 ans (0 - 14 ans)	3 651 871	3 439 257	7 091 128				
Enfants (0 - 17 ans)	4 261 628	4 151 406	8 413 034				
Population de 15 - 24 ans	1 703 456	2 189 227	3 892 683				
Population de 15 - 35 ans	2 735 752	3 751 526	6 487 277				
Population de 15 - 64 ans	395 179	295 317	690 496				
Population de 60 ans ou plus	620480	549743	1080523				
Population de 65 ans ou plus	395 179	295 317	690 496				
Population de 18 ans ou plus	5770993	3942363	9713357				
Population de 15 - 49 ans	1167098	969405	2136503				
Population de 10 - 19 ans	2371362	2171160	5542522				
Population des femmes en âge de procréer (15 - 49 ans)	577263	465117	1042380				
Âge moyen de la population	25,0	21,9	23,6				
Âge médian de la population	21,0	16,6	19,0				
Proportion d'individus possédant un acte d'état civil	88,0	72,9	81,1				

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



INTRODUCTION

L'objectif général du 5° Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023 en rapport avec la thématique « *Etat et Structure*, *Urbanisation et Caractéristiques socioculturelles de la population*» est de connaitre la situation sociodémographique du pays. Plus spécifiquement, l'analyse vise à :

- √ décrire la taille de la population résidente au Sénégal et sa variation par milieu de résidence et par région;
- √ décrire la structure par sexe et par âge de la population ;
- √ analyser la densité de la population par région ;
- √ décrire la population urbaine et sa répartition spatiale et ;
- ✓ présenter la population selon certaines caractéristiques socioculturelles

La population constitue la première richesse d'une nation. C'est ainsi que les questions relatives aux relations population et développement préoccupent tous les pays. Les nombreux sommets et conférences tenus sur les questions de population et développement témoignent de leur importance. En effet, les effectifs par âge et par sexe et les caractéristiques socioculturelles de la population, permettent d'appréhender et de comprendre la dynamique démographique. La connaissance de l'état et de la structure d'une population est indispensable dans la mesure où elle répond aux besoins nationaux en données de base.

L'état de la population est l'ensemble de ses caractéristiques à une date donnée. Ces dernières renvoient à deux éléments essentiels que sont, d'une part, *la dimension ou la taille* de la population et, d'autre part, sa *composition*. L'état et la structure de la population présentent sa physionomie à un moment donné de son histoire. Ils sont utiles aussi bien du point de vue purement démographique, que du point de vue de l'information nécessaire à la conduite de la politique de développement économique et sociale.

Les données d'état et structure sont nécessaires dans l'élaboration des projections démographiques, la planification du développement socio-économique à moyen et long termes. Elles permettent également de planifier la répartition de la population selon les unités administratives, la détermination du poids numérique de la population d'âge électoral pour chaque sexe et pour tous les niveaux administratifs. En plus, la généralisation de la décentralisation avec la communalisation intégrale, a créé de nouveaux besoins en données à jour sur la population des communes pour leur prise en compte dans les projets de développement.

Par ailleurs, la valeur du dénominateur fournie par la structure par sexe et par âge, en particulier l'effectif et la composition par sexe des populations spécifiques est également nécessaire pour le calcul des indicateurs utilisés pour déterminer les besoins des programmes sectoriels de développement (santé, éducation, emploi, etc.). De même, elle sert aussi de base de calcul pour le renseignement de certains indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement, durable (ODD).

Ainsi, les données relatives à la structure par sexe et par âge, l'accroissement de la population, sa répartition spatiale et ses caractéristiques socioculturelles ? sont les plus demandées et



leurs importances ont été maintes fois soulignées, notamment dans le programme d'actions de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) du Caire en 1994. De plus, l'atteinte de certains Objectifs de Développement durable (ODD) nécessite la disponibilité des données sur la structure de la population.

En outre, la connaissance des caractéristiques socioculturelles (nationalité, langue parlée, etc.) de la population permet de faire un meilleur ciblage des actions à mener en matière de communication pour le changement de comportement et de sensibilisation auprès des populations spécifiques.

Le Sénégal a pris part à de grandes rencontres internationales, durant lesquelles il a adhéré aux recommandations et résolutions qui en sont issues. Il s'agit de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992), la Conférence internationale sur la population et le développement (Caire, 1994), le Sommet mondial sur le développement social (Copenhague, 1995), la Conférence internationale sur la femme (Beijing, 1995), la Conférence internationale sur l'habitat et les établissements humains tenue à Istanbul en 1996, la Conférence mondiale sur «le Logement et le Développement urbain durable », Habitat III, à Quito (Equateur, 2016), enfin la Conférence régionale sur la population et le développement humain durable au Sahel (Ouagadougou, 1997) (CONAPO, 2000, p.39).

Au regard des besoins fondamentaux de la population, de plus en plus importants et pressants, le Sénégal s'est doté d'une politique de population depuis 1988, mise à jour en 2005. Par conséquent, avec les nouvelles données de population du RGPH-5, il importe de procéder à son actualisation. Dans cette dynamique d'intégration des variables démographiques dans le processus de développement, le pays a réalisé un effort particulier en matière de collecte de données. En effet, depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal a réalisé cinq recensements généraux de la population, à savoir ceux de 1976, 1988, 2002, 2013 et le cinquième en 2023.

Le recensement constitue la principale source d'informations sur l'état et la dynamique de la population. Il permet de connaître, à une date donnée (simultanéité), l'effectif de la population d'un territoire ou une partie de celui-ci, sa répartition par unité administrative et sa structure selon les caractéristiques démographiques, sociales et économiques.

De ce qui précède, il convient de retenir que les données sur la répartition spatiale et la structure de la population du Sénégal répondent à des besoins multiples et variés des acteurs et des partenaires au développement (gouvernement, organisation de la société civile, organismes internationaux, chercheurs, étudiants, etc.).

Ceci justifie l'intérêt du présent rapport d'analyse qui s'articule autour de six (6) parties : (i) définition des concepts, (ii) évaluation de la qualité des données, (iii) état et structure de la population, (iv) densités de la population, (v) urbanisation de la population et (vi) caractéristiques socioculturelles de la population.



I.1. DÉFINITION DES CONCEPTS

Population

Une population est un ensemble d'individus coexistant à un moment donné et délimité selon des critères variés d'appartenance. Plus communément, le mot population désigne l'ensemble des habitants d'un territoire (état, province, département, ville, village...) à une date donnée (population totale). Il peut aussi désigner des fractions variées de cet ensemble (population urbaine, rurale, population scolaire, population active, etc.).

Population de référence

La population de référence se définit par rapport au lieu d'observation ou au lieu de résidence habituelle à une date précise appelée date de référence. La date de référence est la nuit qui précède le passage de l'agent recenseur dans le ménage. Elle permet de distinguer les personnes présentes (résidents présents et visiteurs) des personnes absentes (résidents absents).

Résident présent – Résident absent

Le concept de résidence est lié à celui de domicile habituel (logement où on habite depuis au moins six mois ou on a l'intention de résider pendant plus de six mois). Les résidents d'une localité peuvent donc être classés en deux catégories :

Résidents présents (R.P.) : ceux qui ont passé la nuit de référence dans le logement ; autrement dit toute personne qui a fait six (6) mois ou plus ou ayant l'intention de faire six (6) mois ou plus et ayant passé la nuit précèdent le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

Résidents absents (R.A.): ceux qui n'ont pas passé la nuit de référence dans le logement et dont l'absence remonte à moins de six mois (et dont on a toutes les raisons de penser qu'ils ont l'intention de revenir). Autrement dit, toute personne qui a fait six (6) mois ou plus ou ayant l'intention de faire six (6) mois ou plus dans le ménage et n'ayant pas passé la nuit précèdent le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

Visiteur

Les visiteurs ne sont pas des résidents mais des personnes présentes dans le ménage la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage. Autrement dit, toute personne qui n'a pas fait six (6) mois ou plus ou n'ayant pas l'intention de faire six (6) mois ou plus et ayant passé la nuit précèdent le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

Population de droit ou population résidente

La population de droit (population résidente) est constituée des résidents présents et des résidents absents, tandis que la population de fait (population présente) est constituée de résidents présents et des visiteurs. Les analyses sur l'état de la population portent généralement sur la population de droit qui constitue la population d'un pays. Cette population fera objet de la présente analyse car avec elle, on saisit des situations plus permanentes sur lesquelles sont bâtis les projets et programmes de développement.



Population comptée à part

La population comptée à part est constituée des ménages collectifs et de la population flottante.

Population flottante : La population dite "FLOTTANTE " est celle constituée de personnes sans-logis vivant aux abords des marchés, dans des entrepôts ou des abris de fortune, ou même les trottoirs, etc. Cette population se rencontre surtout dans le milieu urbain, principalement à Dakar.

État d'une population

L'état de la population est l'effectif et la composition (structure) de cette population selon divers critères (âge, sexe, état matrimonial, degré d'instruction, profession...).

L'état de la population porte donc sur l'ensemble des caractères que présente la population à une date donnée. Ces caractères comprennent : la taille de la population, sa répartition sur le territoire suivant le découpage administratif, sa composition selon les caractéristiques essentielles telles que le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, l'ethnie, la nationalité, la langue, la religion, etc.

Structure d'une population

La composition de la population selon diverses caractéristiques (variables) démographiques ou non est appelée structure de la population (exemple, structure de la population par âge, par sexe, par niveau d'instruction...). La structure fait donc partie de l'état d'une population.

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

Rapport de dépendance démographique

Le rapport de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Densité

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km².

Urbanisation: (Cf. nouvelle définition du concept de l'urbain, section « Urbanisation »).

Taux d'urbanisation : c'est le rapport de la population urbaine à la population totale.

Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. Les habitants d'un pays peuvent être répartis en nationaux (citoyens ou sujets, qui appartiennent au pays) en étrangers (citoyens d'un autre pays) et les personnes ne possédant pas de nationalité. La nationalité est régie par un ensemble de dispositions règlementaires parfois rassemblées dans un code de nationalité. C'est donc un concept juridique.



I.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

I.2.1. EVALUATION INTERNE

I.2.1.1. Proportion des non déclarés

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que la population à propos des variables (type de population, âge, sexe, nationalité, possession d'un acte de naissance, première langue parlée et deuxième langue parlée). Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension des acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée.

Le tableau ci-dessous rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions, à l'exception de quelques individus appartenant à la population flottante pour lesquels la nationalité n'a pas été déclarée. Ainsi, l'ensemble des variables d'analyse ciblées peuvent être utilisées sans réserve.

Tableau I-1 : Examen de la qualité des variables

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	Cas valides (a)	Cas manquants (b)	Taux de valeurs manquantes (%), (c)
1.	Type de population	POP_TYPE	18 126 390	0	0%
2.	Age	B08	18126390	0	0%
3.	Sexe	B06	18126390	0	0%
4.	Possession d'acte de naissance	B10	17683038	0	0%
5.	Nationalité	B16	18126152	238	0,001%
6.	Première langue parlée	B18	17683038	0	0%
7.	Deuxième langue parlée	B19	17683038	0	0%

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par : c = [b/(a+b)]*100



I.2.1.2. Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est un indicateur qui permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport aux femmes. Il fournit des indications sur la concordance des effectifs entre les deux sexes et est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, si sa valeur est inférieure à 100, cela signifie que les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Pour rappel, le rapport de masculinité à la naissance, est de 105 garçons pour 100 filles.

Il ressort des résultats du RGPH-5 de 2023, un rapport de masculinité de 102,6 hommes pour 100 femmes au niveau national. En milieu urbain, le rapport de masculinité est de 101,9% et 103,4% en milieu rural. Ce résultat signifie qu'au Sénégal, il y a plus d'hommes que de femmes et les inégalités relativement faibles en milieu urbain. En outre, l'importance numérique de la population masculine par rapport à la population féminine est une particularité du RGPH-5 2023, avec l'avènement d'un renversement de la situation. En effet, aux recensements de 1976, 1988, 2002 et 2013, les rapports de masculinité donnaient une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes.

I.2.1.3. Qualité de la déclaration de l'âge

La précision avec laquelle les populations déclarent leurs âges peut être appréhendée par la forme d'enregistrement de l'âge. En effet, l'information sur l'âge est enregistrée sous différentes formes : le mois et l'année de naissance, l'année de naissance et le nombre d'années d'âge. Les résultats du RGPH-5 consignés dans le **Tableau I-2** indiquent que 44,1% de la population connaissent le mois et l'année de naissance, 27,6% ont déclaré l'année de naissance et 28,2% le nombre d'années d'âges.

Ce résultat obtenu est certainement lié aux consignes données aux agents recenseurs pour la collecte de cette variable clé dans le calcul des indicateurs. Par ailleurs, le recours au calendrier historique embarqué dans l'application de collecte a probablement contribué à l'atteinte des résultats, notamment le renseignement du nombre d'années d'âges, qui passe de 25,400% (RGPHAE, 2013) à 28,2% (RGPH-5, 2023).

Tableau I-2 : Répartition de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement selon le sexe du déclarant

Forme de déclaration de l'âge	Sex	Ensemble	
Forme de déclaration de l'âge	Homme		
Mois et année de naissance connus	21,6	22,6	44,1
Année de naissance seulement connue	14,6	13,1	27,6
Nombre d'années connu	14,5	13,7	28,2
Total	50,7	49,3	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Par ailleurs, la proportion par âge des personnes ayant un acte de naissance permet d'avoir une idée de l'état de fonctionnement de l'état civil au Sénégal. En effet, 18,8% de la population résidente ne possède ni acte de naissance ni jugement supplétif.



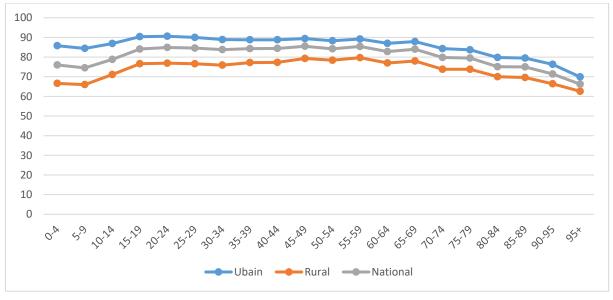
Tableau I-3 : Répartition (%) par âge de la population ayant un acte de naissance ou jugement supplétif selon le sexe et le milieu de résidence

Groupes		Urbain			Rural			National	
d'âge	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
0-4	85,8	85,8	85,8	67,0	66,2	66,6	76,1	75,8	76,0
5-9	84,5	84,4	84,4	66,6	65,4	66,0	74,7	74,2	74,5
10-14	86,7	87,1	86,9	71,5	70,8	71,1	78,7	78,9	78,8
15-19	90,4	90,3	90,4	77,7	75,4	76,6	84,5	83,7	84,1
20-24	91,3	90,0	90,6	79,4	74,6	76,9	86,2	83,6	84,9
25-29	91,2	89,0	90,0	79,6	73,9	76,6	86,5	82,8	84,6
30-34	90,4	87,4	88,9	79,2	72,8	75,9	86,1	81,7	83,8
35-39	90,2	87,4	88,8	79,9	74,7	77,2	86,3	82,4	84,3
40-44	90,2	87,3	88,8	80,2	74,3	77,3	86,4	82,4	84,4
45-49	91,0	87,8	89,4	82,0	76,7	79,3	87,5	83,4	85,5
50-54	90,2	86,6	88,3	81,3	75,8	78,4	86,6	82,0	84,2
55-59	91,1	87,5	89,2	82,6	77,0	79,7	87,7	83,3	85,4
60-64	89,1	85,0	87,0	80,5	73,8	77,0	85,5	80,3	82,8
65-69	90,2	85,7	87,9	81,5	74,3	78,0	86,7	81,3	84,0
70-74	87,2	81,6	84,3	77,6	70,3	73,8	83,0	76,7	79,8
75-79	86,7	81,2	83,7	77,2	70,4	73,8	82,4	76,7	79,5
80-84	83,4	76,9	79,8	74,0	66,6	70,0	78,7	72,1	75,1
85-89	82,0	77,6	79,5	73,5	65,8	69,6	77,9	72,5	75,0
90-95	80,0	73,9	76,3	69,6	63,8	66,4	74,5	69,1	71,4
95+	75,1	66,7	69,9	67,6	58,8	62,6	71,0	62,9	66,2
Total	88,8	87,3	88,0	74,4	71,4	72,9	82,2	80,2	81,2

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

La non possession d'un acte de naissance est plus accentuée en milieu rural (32,3%) qu'en zone urbaine (16,1%), quel que soit le sexe. En milieu rural, la proportion de personnes résidentes qui disposent d'un acte de naissance ou jugement supplétif s'établit globalement à 67,7%, tandis qu'en milieu urbain elle atteint 83,9%.

Graphique I-1 : Courbe de la proportion de la population résidente disposant d'un bulletin de naissance par groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence

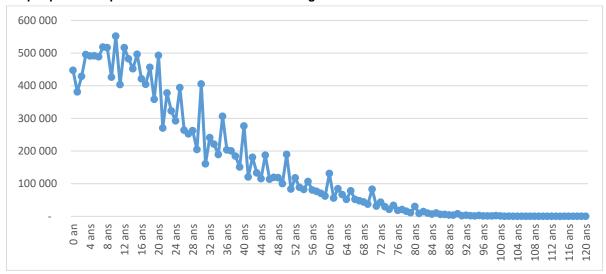


Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.2.1.4. Examen de la distribution par âge

a) Proportion de l'effectif de population par âge

Les résultats de la représentation graphique de la proportion des effectifs par âge mettent en évidence l'existence de préférence pour les âges ronds, avec des pics dominants pour les âges terminés par 0 ou 5. L'absence de préférence devrait donner une courbe avec une allure sous forme de parabole décroissante.



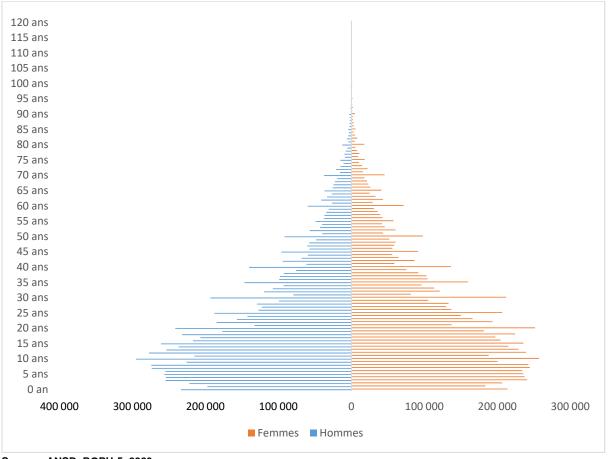
Graphique I-2: Répartition des individus selon leur âge

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

b) Pyramide des âges

L'observation de la pyramide des âges renseigne globalement sur la qualité de la déclaration sur l'âge. En effet, les âges attractifs correspondent à des effectifs importants, tandis que les âges répulsifs sont associés à des effectifs faibles. La pyramide des âges obtenue avec les données du RGPH-5 (Graphique I-3) met en exergue l'attraction pour les âges ronds terminés par les chiffres 0 et 5. Par ailleurs, il se dégage un déficit d'enfants de 1 à 4 ans. Ce qui serait probablement dû à un problème de sous déclaration des enfants de cette tranche d'âge associé à un transfert vers les âges supérieurs.

Graphique I-3 : Pyramide des âges (par années d'âges)



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

L'attraction ou la répulsion pour certains âges s'observe également à travers le calcul des indicateurs d'évaluation de la structure par âge et par sexe.

I.2.1.5. Mesure des attractions/répulsions des âges et Indices de préférence

Plusieurs indices sont élaborés afin de tester la qualité des répartitions par âge observées et de mesurer leur degré d'exactitude en vue de pouvoir procéder à des comparaisons. Ces indices de mesure de l'attraction ou la répulsion des âges terminés par un chiffre donné, visent à apprécier la qualité des données sur la structure par âge. Il s'agit des indices de Whipple, de Myers, de Bachi et de l'indice combiné des Nations Unies.

✓ Indice de Whipple

Il mesure l'attraction ou la répulsion des âges se terminant par 0 ou 5, pour compenser l'effet dû à la décroissance normale des effectifs dans les groupes d'âges successifs. L'indice de Whipple se calcule en rapportant à l'effectif des 23-62 ans, l'effectif des personnes d'âge se terminant par 0 ou 5 entre ces limites, et en multipliant le résultat par 5.

Si tous les âges se terminent par 0 ou 5, cas où l'attraction est parfaite vers ces âges, l'indice vaut 5. S'il n'y a aucune attraction ou répulsion pour ces âges, il vaut 1. Si la répulsion est totale, cas où aucun âge ne se termine par 0 et 5, l'indice est nul (Gendreau, 1993).

La règle d'interprétation de l'indice de Whipple est la suivante :

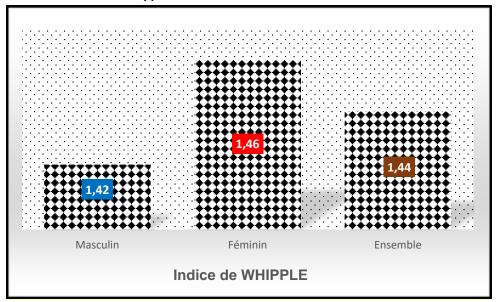
- ✓ Si I_w = 0, il y a répulsion totale du 0 et 5
- ✓ Si I_w = 5, tous les âges enregistrés se terminent par 0 et 5
- ✓ Si I_w <1, il y a répulsion pour le 0 et le 5</p>
- ✓ Si I_w = 1, il n'y a aucune préférence
- ✓ Si 1< I_w <5, il y a attraction, d'autant plus forte que W est voisin de 5

La formule de calcul de l'indice de Whipple est la suivante :

$$I_w = \frac{P_{25} + P_{30} + P_{35} + P_{40} + P_{45+}P_{50+}P_{55+}P_{60}}{\frac{1}{5}\sum_{i=23}^{i=62}P_i}$$

Dans la présente analyse, cet indice déterminé à partir de la procédure « SINGAGE » du logiciel «PAS» avec les données du RGPH-5, donne une valeur de **1,44** qui confirme l'attraction réelle pour les âges se terminant par 0 ou 5. L'attraction est beaucoup plus forte pour le sexe féminin avec une valeur de l'indice évaluée à **1,46**.

Graphique I-4: Niveau de l'indice de Whipple selon le sexe



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Le calcul de l'indice séparé pour 0 et 5 ans permet d'améliorer la capacité d'appréciation de la qualité des données en plus de l'indice global. Les formules de calcul sont les suivantes :

$$I_{w0} = \frac{10(P30 + P40 + P50 + P60)}{\sum_{23}^{62} Pi}$$

$$I_{w5} = \frac{10(P25 + P35 + P45 + P55)}{\sum_{23}^{62} Pi}$$

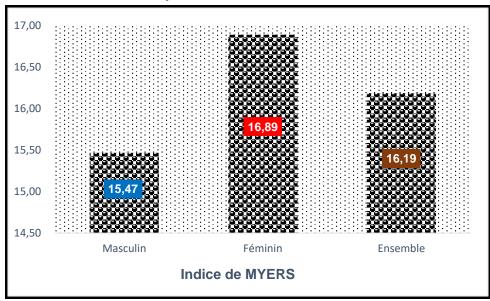


Les résultats prouvent que pour les âges se terminant par 0 et par 5, les valeurs des indices de Whipple se situent respectivement à **1,44** et **1,43** et confirment ceux issus de l'évaluation graphique des données sur l'âge des individus. Par conséquent, il existe une attraction pour les âges se terminant par 0 et 5. En revanche, il convient de noter que ces résultats, plus proches de 0 que de 5, n'entachent en rien la qualité des données.

√ Indice de Myers

A l'opposé, l'indice de Myers permet de déceler les préférences ou les répulsions des âges se terminant par les chiffres allant de 0 à 9. La méthode de Myers se base sur le calcul d'un effectif théorique pour chacun des âges terminés par chacun de ces chiffres, qui correspondrait respectivement à 10 % de l'effectif total théorique s'il n'y avait pas de déclaration des âges préférentiels. La somme des écarts en valeur absolue des pourcentages de chacun des effectifs remaniés avec l'effectif théorique 10 constitue l'indice de Myers (**Gendreau, 1993, p. 177**).

L'indice est presque nul en l'absence d'attraction et de répulsion. Il atteint une valeur maximale de 180 en cas d'attraction totale de tous les âges vers un même chiffre, Pour l'obtenir, la procédure « SINGAGE » du logiciel « PAS » est utilisée. Le résultat montre que l'indice s'établit à 16,2 pour les deux sexes réunis. La répulsion est plus fréquente chez les femmes (16,9 contre 15,5 pour les hommes).

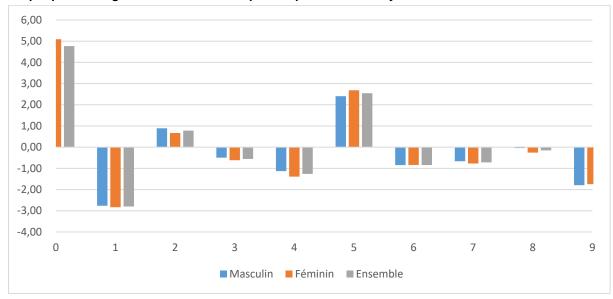


Graphique I-5 : Niveau de l'indice de Myers selon le sexe

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Par ailleurs, les résultats montrent que les âges se terminant respectivement par 1, 9, 4, 6, 7, 3 et 8 sont répulsifs pour tous les sexes, surtout pour le sexe féminin (8). En revanche, les chiffres 0, 5 et 2 sont attractifs pour les deux sexes.





Graphique I-6 : Degré d'attraction ou de répulsion par l'indice de Myers selon le sexe

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

A l'instar de l'indice de Whipple, l'indice de Myers confirme également l'attractivité des chiffres terminés par 0 et 5. En outre, il montre que le chiffre 2 est aussi attractif pour les deux sexes.

Tableau I-4 : Indice Myers des données du RGPH-5 selon le sexe

Sexe	Répulsifs	Attractifs
Homme	1, 9, 4, 6, 7, 3	5, 2
Femme	1, 9, 4, 6, 7, 3	0, 5, 2
Ensemble	1, 4, 6, 7, 3, 8	0, 5, 2

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

✓ Indice Combiné des Nations Unies

L'indice combiné des Nations Unies ou indice de régularité sexe-âge donne des indications sur la régularité de la répartition de la population selon les groupes d'âges. Il se calcule à partir de la répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux.

Le calcul de l'Indice combiné des Nations-Unies permet de mesurer le degré de perturbation de la structure par âge selon le sexe. La valeur de cet indice augmente avec l'importance des perturbations. L'Indice combiné des Nation-Unies est constitué de trois éléments:

- i) l'Indice de régularité de la structure des âges par sexe (Iram et Iraf). Il se définit comme la moyenne des différences absolues entre 100 et le rapport des âges.
- ii) l'Indice de « rapport de masculinité » ou indice de régularité de sexe (Irs) qui se définit comme l'écart entre les rapports de masculinité d'âge successif,
- iii) l'Indice combiné des Nations Unies (ICNU). Il est défini pour les groupes d'âges compris entre 0 et 75 ans et s'obtient par la formule suivante :

ICNU= Iram +Iraf+(3*Irs)



et si i), ICNU < 20 la situation relative à l'âge et au sexe peut être considérée comme précise;

- ii) 20< ICNU < 40, les données sont imprécises et des précautions doivent être prises pour leur interprétation;
- iii) 40< ICNU < 60, les données sont déficientes et des méthodes robustes doivent être utilisées pour les ajuster.
- iv) ICNU > 60, il faut éviter d'utiliser ces données car elles sont de mauvaise qualité.

En pratique, l'effectif de population par groupe et par sexe (Ai) obtenu à partir du RGPH-5 constitue le point de départ pour;

```
    i calculer Bi = 0,5*(Ai-1 + Ai+1);
    ii calculer 100*Ci = Ai/Bi;
    iii calculer Di = 100 - 100*Ci;
```

Le résultat obtenu se présente comme suit :

- A = l'indice de régularité de la structure des âges pour le sexe masculin (Iram).
 - √ Moyenne (A)= 7,1
- B = l'indice de régularité de la structure des âges pour le sexe féminin (Iraf).
 - √ Moyenne (B)= 7,7
- C = l'Indice de « rapport de masculinité » ou indice de régularité de sexe (Irs).
 - ✓ Moyenne (C)= 4,5
- ICNU = A + B + (3*C).
 - \checkmark ICNU= 7,1+7,7+ (3*4,5)= 28,3

La valeur de l'ICNU s'établit ainsi à 28,3 et se trouve dans l'intervalle 20 à 40, ce qui implique qu'il y a quelques imprécisions sur les données de la structure par âge et par sexe, qui nécessitent la prise de précautions dans leur interprétation.

En définitive, l'indice de Whipple se situe entre 1 et 5, l'indice de Myers est supérieur à 10, ce qui traduit l'existence d'attractions et de répulsions pour certains âges précités. L'ICNU vaut 28,3, ainsi son niveau est supérieur à 20 mais inférieur à 40. Par conséquent, les données peuvent être considérées comme étant relativement de bonne qualité et peuvent être ajustées ou non.

Toutefois, les ajustements faits sur l'âge ne sont pas sans conséquences sur les différents indicateurs du recensement. En effet, il est déconseillé d'ajuster les données y relatives, notamment lorsque l'ICNU se situe dans la fourchette jugée acceptable comme c'est le cas pour la structure par âge national du RGPH-5.

Il faut toutefois rappeler que, pour les besoins des projections démographiques par année d'âge, les données par âge devront être lissées en ayant recours à l'une des cinq méthodes existantes : (1) Carrier-Farrag, (2) Karup-King-Newton, (3) Arriaga, (4) Nations Unies, et (5) moyenne mobile) en vue de mieux refléter la réalité et la régularité des données. Pour ce faire, on pourra mettre à profit la procédure AGESMTH1 du logiciel « PAS » de US Census Bureau.

Pour chacune des méthodes, le lissage est effectué pour chaque sexe. Dans la pratique, l'approche d'Arriaga est apparue plus appropriée pour les données du Sénégal. Ainsi, les



données ajustées et utilisées dans l'élaboration des projections démographiques et de la pyramide des âges, sont tirées de cette méthode d'Arriaga. Leur intérêt reste le lissage de la pyramide des âges.

En somme, les données qui sont présentées dans le cadre de cette analyse et qui sont utilisées dans le calcul des indicateurs, ne sont donc pas ajustées. Par ailleurs, elles sont de qualité satisfaisante et peuvent être utilisées en l'état pour les analyses.

I.2.2. EVALUATION EXTERNE

I.2.2.1. Volume de la population

De façon concrète, il s'agit de comparer le volume de population du RGPH-5 de 2023 avec les projections réalisées par l'ANSD à partir des données des recensements antérieurs (RGPHAE 2013. Les dernières projections démographiques du RGPHAE 2013 estimaient la population du Sénégal à 18 275 743 habitants en 2023, alors que la population dénombrée au RGPH-5 de 2023 s'élève à 18 126 390 habitants. Par conséquent, la comparaison faite montre des écarts entre le chiffre des projections démographiques et celui du RGPH-5 de 2023. Toutefois, cela ne signifie pas une sous déclaration ou une exagération des chiffres, mais plutôt le résultat d'une collecte des données assez satisfaisante.

I.2.2.2. Densité de population.

La superficie du territoire n'étant pas susceptible de changer, toute chose étant égale par ailleurs, il est attendu que la densité de population augmente sur le plan national. En effet, les données de densité du RGPH-5 de 2023 mises en rapport avec celles des recensements passés, indiquent que le niveau de densité de la population du pays ne cesse d'augmenter, en passant de 25 habitants au km² (RGP, 1976) à 92 habitants au km² (RGPH-5, 2023)

I.3. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

I.3.1. POPULATION DE DROIT ET POPULATION DE FAIT

A la suite des travaux de terrain du dénombrement et de l'enquête post censitaire, la population recensée est évaluée à 18 574 343 d'habitants (résidents et visiteurs). Les résultats provisoires du RGPH-5 obtenus donnent une population totale de 18 126 390 d'habitants. Il s'agit de la population de droit ou population résidente composée des résidents présents (16 866 049, soit 93,0%) et des résidents absents (1 260 341, soit 7,0%), domiciliés dans les ménages ordinaires, ainsi que dans les ménages collectifs et la population flottante/sans domicile fixe), communément appelés Populations comptées à part (PCP).



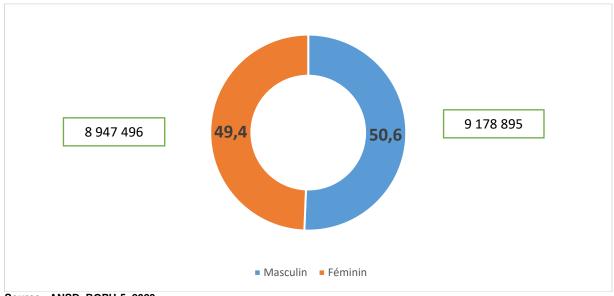
Tableau I-5: Répartition de la population totale par statut de résidence selon le sexe au RGPH-5 de 2023

Statut de résidence	Sexe										
Statut de residence	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	%					
Résident présent (RP)	8 377 508	91,3	8 488 541	94,9	16 866 049	93,0					
Résident absent (RA)	801 387	8,7	458 955	5,1	1 260 341	7,0					
Population de droit (RP+RA)	9 178 895	100,0	8 947 496	100,0	18 126 390	100,0					
Population de fait (RP+VI)	8 620 473	91,5	8 693 529	95,0	17 314 002	93,2					
Visiteur (VI)	242 966	2,6	204 988	2,2	447 953	2,4					
Population recensée (RP+RA+VI)	9 421 860		9 152 483		18 574 343						

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

La population résidente au Sénégal est composée de 9 178 895 hommes, soit 50,6%, et de 8 947 496 femmes, soit 49,4%. Par ailleurs, la population trouvée dans les ménages au moment du dénombrement (population de fait), représente 93,2% (soit 17 314 002 habitants) de la population totale. Les résidents absents représentent une faible proportion de la population totale (7,0%).

Graphique I-7 : Population totale résidente selon le sexe



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.2. Types de sous-population

Trois (3) types de sous-populations ont été dénombrés. Il s'agit de la population des ménages ordinaires évaluée à 17 683 038 individus, de la population des ménages collectifs qui représente 431 473 habitants et de la population flottante constituée de 11 879 sans domiciles fixes. La population des ménages ordinaires est constituée de plus de femmes que d'hommes et est légèrement plus nombreuse en zone urbaine. La population des ménages collectifs est majoritairement masculine et plus présente dans le milieu urbain. S'agissant de la population flottante, elle est aussi plus fréquente dans le milieu urbain, avec une prédominance des hommes.

Tableau I-6 : Répartition de l'effectif des types de sous-population selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			National							
Type de sous-populations	Mascu	ılin	Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%										
Population ménages ordinaires	4 744 738	49,3%	4 875 865	50,7%	4 054 698	50,3%	4 007 738	49,7%	8 799 436	49,8%	8 883 603	50,2%	17 683 038	100,0%
Population ménages collectifs	259 398	87,2%	37 968	12,8%	112 009	83,5%	22 098	16,5%	371 407	86,1%	60 066	13,9%	431 473	100,0%
Population flottante	3 682	83,1%	748	16,9%	4 370	58,7%	3 079	41,3%	8 052	67,8%	3 827	32,2%	11 879	100,0%
Total	5 007 818	50,5%	4 914 581	49,5%	4 171 077	50,8%	4 032 915	49,2%	9 178 895	50,6%	8 947 496	49,4%	18 126 390	100,0%

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.3. NIVEAU ET TENDANCES DE LA POPULATION

I.3.3.1. Evolution des effectifs et des taux d'accroissement

Au Sénégal, la population résidente dénombrée en 2023 s'établit à **18 126 390 habitants**. Cet effectif de population intègre les données de l'enquête post-censitaire à partir desquelles, des ajustements ont été opérés. Le taux d'accroissement intercensitaire de la période 2013-2023 évalué à 2,9% se situe au même niveau que celui de 2002-2013 (2,9%).

Les résultats indiquent aussi que le taux d'accroissement intercensitaire de la population masculine est de 3,1% contre 2,8% pour les femmes, soit un écart de 0,3 point entre les sexes en faveur des hommes pour l'année 2023.

Tableau I-7: Effectifs et taux d'accroissement de la population totale du Sénégal entre 1976 et 2023

Dánartition		Effection	ulation		ux d'accroissement annuel moyen				
Répartition	RGP, 1976	RGPH, 1988	RGPH, 2002	RGPHAE, 2013	RGPH-5, 2023	1976- 1988	1988- 2002	2002- 2013	2013- 2023
				Sexe					
Homme	2 472 622	3 353 599	4 852 764	6 735 420	9 178 895	2,5	2,6	3,0	3,1
Femme	2 525 263	3 543 209	5 005 718	6 773 295	8 947 496	2,8	2,5	2,7	2,8
Ensemble	4 997 885	6 896 808	9 858 482	13 508 715	18 126 390 ¹	2,7	2,5	2,9 ²	2,9

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

La population du Sénégal est en hausse constante au regard des effectifs qui continuent d'augmenter d'un recensement à un autre. En effet, l'analyse des tendances en référence aux données des précédents recensements, montre que de 4 997 885 habitants en 1976, la population du Sénégal est passée à 6 881 919 habitants en 1988, puis à 9 858 482 en 2002. La population était évaluée à 13 508 715 habitants en 2013, avant de s'établir à 18 126 390 habitants en 2023.

Autrement dit, de 1976 à 2023, soit près de 50 années, la population du Sénégal a presque quadruplé en passant de 4 997 885 à 18 126 390 d'habitants, soit un taux d'accroissement annuel de 2,7%.

² Le calcul du taux de croissance démographique moyen annuel intercensitaire (2,5) dans le rapport de 2013 s'est fait sans tenir compte de la population comptée à part.



25

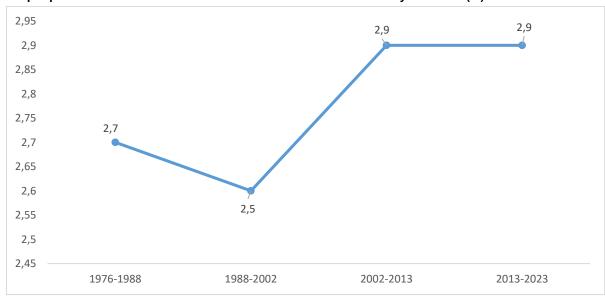
¹ Population des ménages ordinaires dénombrée et ajustée, plus population des ménages collectifs et population flottante (sans domicile fixe)

20 000 000 18 126 390 18 000 000 16 000 000 13 508 715 14 000 000 12 000 000 9 858 482 10 000 000 6 896 808 8 000 000 4 997 885 6 000 000 4 000 000 2 000 000 0 RGP, 1976 RGPH, 1988 RGPH, 2002 RGPHAE, 2013 RGPH-5, 2023

Graphique I-8 : Évolution de la population résidente de 1976 à 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

La hausse des effectifs de population entre 2013 et 2023, correspond à un taux d'accroissement démographique intercensitaire de 2,9%. Le rythme d'accroissement démographique s'est maintenu sur cette période comparée à celle de 2002-2013. Toutefois, une légère baisse du taux est observée entre les périodes 1976-1988 et 1988-2002, avec une valeur du taux d'accroissement démographique intercensitaire qui passe de 2,7% à 2,5%. Par ailleurs, ce léger repli est suivi d'une hausse sensible entre les périodes 1988-2002 et 2002-2013, avec un taux allant respectivement de 2,5% à 2,9%.



Graphique I-9 : Évolution du taux d'accroissement intercensitaire moyen annuel (%) de 1976 à 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.3.2. Évolution du rapport de masculinité

En 2023, le rapport de masculinité est de102,6 hommes pour 100 femmes. Cette situation traduit une prédominance des hommes par rapport aux femmes. La valeur de cet indicateur



qui se situe à ce niveau pour la première fois, dénote d'un changement dans la structure par sexe de la population. En effet, depuis 1988 des changements sont observés au niveau de la structure par sexe de la population. Après la baisse notée entre 1976 (98 hommes pour 100 femmes) et 1988 (94,6 hommes pour 100 femmes), le rapport de masculinité s'est inscrit dans un dynamique à la hausse en passant de 94,6% (1988) à 102,6% (en 2023).

104 102,6 102 99.6 100 98,0 98 96,9 96 94.6 94 92 90 RGP, 1976 RGPH, 1988 RGPH, 2002 RGPHAE, 2013 RGPH-5, 2023

Graphique I-10 : Évolution du rapport de masculinité de 1976 à 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

1.3.4. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION

Les résultats du RGPH-5 mettent en évidence la jeunesse de la population du Sénégal au regard de la structure par âge. En effet, l'essentiel des plus grands effectifs de population se trouvent en deçà de 40 ans. Les enfants de moins de 15 ans représentent 39,1% et les jeunes de 15-34 ans, 35,8%, parmi la population totale. L'analyse du rapport de masculinité montre la supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes chez les moins de 20 ans (rapport de masculinité supérieur à 100). Par contre, la situation s'inverse pour les tranches d'âge 20-39 ans, 50-64 ans et 70 ans et plus, où il y a plus de femmes que d'hommes.

Tableau I-8 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe et le rapport de masculinité

Groupe	Masculin	Féminin	Ense	Rapport de	
d'âges	Wiasculli	i Cililiiii	Effectif	Proportion (%)	masculinité
0-4	1 162 066	1 081 671	2 243 737	12,4	107,4
5-9	1 285 164	1 156 207	2 441 371	13,5	111,2
10-14	1 278 085	1 127 934	2 406 019	13,3	113,3
15-19	1 094 123	1 042 380	2 136 503	11,8	105,0
20-24	858 540	897 640	1 756 180	9,7	95,6
25-29	666 553	710 915	1 377 467	7,6	93,8
30-34	593 132	623 995	1 217 127	6,7	95,1
35-39	512 007	533 288	1 045 295	5,8	96,0
40-44	424 350	401 955	826 306	4,6	105,6

Groupe	Groupe Masculin Fér		Ense	mble	Rapport de
d'âges	Mascuiii	Féminin	Effectif	Proportion (%)	masculinité
45-49	320 352	318 087	638 438	3,5	100,7
50-54	272 679	289 042	561 721	3,1	94,3
55-59	189 823	205 880	395 702	2,2	92,2
60-64	188 467	201 560	390 027	2,2	93,5
65-69	129 649	129 290	258 939	1,4	100,3
70-74	100 416	107 589	208 005	1,1	93,3
75-79	47 457	51 213	98 670	0,5	92,7
80-84	31 457	38 299	69 757	0,4	82,1
85-89	13 381	15 589	28 969	0,2	85,8
90-94	6 682	9 123	15 805	0,1	73,2
95+	4 512	5 838	10 350	0,1	77,3
Total	9 178 895	8 947 496	18 126 390	100,0	102,6

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.1. Analyse de la pyramide des âges

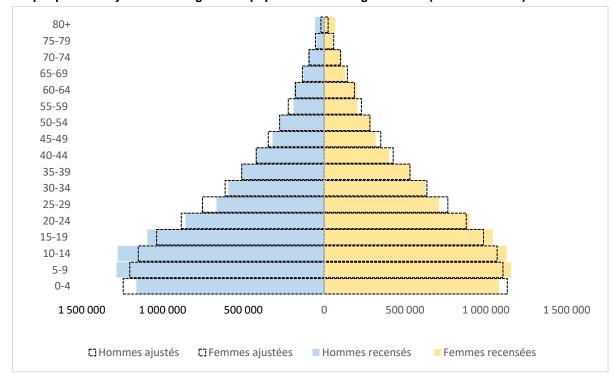
Il ressort des résultats de l'évaluation des déclarations d'âge, des effets d'attraction et de répulsion. En effet, l'allure de la pyramide des âges réalisée avec les données brutes met en exergue des distorsions dues aux biais liés aux déclarations d'âge individuel, comme en témoigne le graphique ci-après.

Pour corriger les anomalies susmentionnées, la structure par âge de la population a été lissée à travers un regroupement par groupe d'âges quinquennaux dont la représentation graphique ci-après donne une allure plus régulière de la pyramide des âges. Ce regroupement réduit considérablement les distorsions et permet de diminuer les biais liés aux déclarations d'âge individuel erronées.

Par conséquent, l'allure de la pyramide des âges obtenue grâce aux ajustements réalisés sur les données de structure, montre que les corrections améliorent la structure mais ne règlent pas de façon systématique toutes les anomalies constatées. En effet, ils restent globalement limités, mais permettent d'avoir une allure normale de la pyramide qui reflète l'âge de la population.

La pyramide des âges résume la structure par âge et par sexe de la population. Son allure imprimée par l'importance des phénomènes démographiques montre une population avec une fécondité toujours élevée, malgré une baisse sensible observée ces dernières années. Il s'y ajoute une diminution significative du niveau de mortalité. Son côté masculin affaissé indique une émigration qui concerne plus les hommes d'âge actif que les femmes.





Graphique I-11: Pyramide des âges de la population au Sénégal en 2023 (données brutes)

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.2. Structure de la population par groupe d'âges fonctionnels

Le nombre d'enfants de moins de 5 ans dénombrés en 2023 s'élève à 2 243 737, soit 12,4% de l'ensemble de la population du pays. L'analyse en fonction du sexe montre que chez les moins de 5 ans, il y a légèrement plus de garçons (1 162 066) que de filles (1 081 671), soit respectivement 12,7% contre 12,1%.

Par ailleurs, l'effectif des enfants âgés de moins de 5 ans est plus important dans le milieu rural (1 149 029), avec 14,0% contre 11,0% pour le milieu urbain (1 094 708).

A l'échelle régionale, les régions de Dakar (408 148), Thiès (291 421) et Diourbel (268 063) se distinguent par les effectifs d'enfants de moins de 5 ans les plus élevés. Toutefois, les plus fortes proportions d'enfants de moins de 5 ans sont observées dans les régions de Kédougou (14,6%), Tambacounda (14,3%) et Kolda (14,3%), tandis que les plus faibles sont enregistrées dans les régions de Dakar (10,2%), Ziguinchor (11,4%), Thiès (11,8%) et Saint-Louis (11,9%).

Il ressort de l'analyse de la tranche d'âge 5-14 ans une situation similaire. En effet, pour ce groupe d'âge les effectifs sont plus élevés chez les garçons (2 563 249), dans le milieu rural (2 502 841) et au niveau des régions de Dakar (788 295), Thiès (633 954) et Diourbel (606 113). Néanmoins, les proportions les plus élevées sont notées dans les régions de Sédhiou (32,1%), Kaffrine (31,4%), Kolda (30,7%), Tambacounda (30,3%) et Matam (30,1%). En revanche, les proportions les moins élevées sont observées dans les régions de Dakar (19,7%), Ziguinchor (25,5%), Thiès (25,7%) et Saint-Louis (27,1%).



L'effectif de la population âgée de 15 à 64 ans (personnes en âge de travailler) est évalué à 10 344 767 individus, soit 57,1%. Il regroupe plus de femmes (5 224 742, soit 58,4%) que d'hommes (5 120 025, soit 55,8%). Le groupe d'âge 15-64 ans est plus représenté en milieu urbain (6 087 964, soit 61,4 %) qu'en milieu rural (4 256 804, soit 51,9%). Au niveau régional,

les régions de Dakar (2 641 928), Thiès (1 435 141) et Diourbel (1 123 956) affichent les effectifs les plus importants. Par ailleurs, les proportions les plus élevées d'individus de 15 à 64 ans s'observent dans les régions de Dakar (66,0%), Thiès (58,3%) et Ziguinchor (58,3%), tandis que les proportions situées en deçà de la moyenne nationale concernent toutes les autres régions.

Pour les individus âgés de 65 ans et plus, leur effectif s'élève à 690 496 personnes, ce qui représente 3,8% de la population totale du pays. Les personnes de ce groupe d'âge comptent plus de femmes (356 941, soit 4,0%) que d'hommes (333 554, soit 3,6%). Leur effectif et leur poids relatif sont plus élevés en milieu urbain (395 179, soit 4,0%) qu'en zone rurale (295 317, soit 3,6%).

L'analyse de la répartition par région du groupe d'âge des 65 ans et plus indique que les régions de Dakar (166 056), Thiès (103 162) et Diourbel (82 203) enregistrent les plus grands effectifs, tandis que les proportions de personnes âgées (65 ans) les plus élevées, s'observent en plus des régions de Dakar (4,1%), Thiès (4,2%) et Diourbel (4,0%), dans celles de Ziguinchor (4,8%), Louga (4,3%) et Saint-Louis (4,1%). À l'opposé, les régions de Kédougou (2,6%), Kolda (2,7%) et Tambacounda (2,9%), affichent les proportions de personnes âgées de 65 ans et plus les plus faibles.

Tableau I-9 : Structure de la population résidente par sexe, par milieu de résidence et par région selon des groupes d'âges fonctionnels

Caractériation de la ca	rintivos	Gre	oupes d'âges for	nctionnels (Effe	ctifs)	Total
Caractéristiques descriptives		0-4	5-14	15-64 ans	65 et plus	Total
Sexe	Masculin	1 162 066	2 563 249	5 120 025	333 554	9 178 894
Sexe	Féminin	1 081 671	2 284 141	5 224 742	356 941	8 947 495
Milieu de résidence	Urbain	1 094 708	2 344 549	6 087 964	395 179	9 922 400
willed de l'esidelice	Rural	1 149 029	2 502 841	4 256 804	295 317	8 203 991
	Dakar	408 148	788 295	2 641 928	166 056	4 004 427
	Ziguinchor	70 425	157 380	360 263	29 500	617 568
	Diourbel	268 063	606 113	1 123 956	82 203	2 080 335
	Saint-Louis	143 563	325 651	683 682	49 546	1 202 442
	Tambacounda	141 592	298 948	518 077	28 534	987 151
	Kaolack	183 081	398 765	710 101	44 772	1 336 719
Région	Thiès	291 421	633 954	1 435 141	103 162	2 463 678
Region	Louga	137 107	321 740	619 196	47 865	1 125 908
	Fatick	124 491	271 527	475 255	35 645	906 918
	Kolda	130 452	281 016	478 350	24 980	914 798
	Matam	113 939	250 535	437 509	29 646	831 629
	Kaffrine	114 433	257 581	423 703	24 688	820 405
	Kédougou	35 823	66 892	136 171	6 260	245 146
	Sédhiou	81 199	188 994	301 435	17 638	589 266
Sénég	al	2 243 737	4 847 390	10 344 767	690 496	18 126 390

Source : ANSD. RGPH-5, 2023



Tableau I-10 : Structure de la population par milieu de résidence, sexe et région selon des groupes d'âges fonctionnels (poids en %)

Canaaténiatiaaa daa	a minutio a a		Total				
Caractéristiques des	criptives	0-4					
Sexe	Masculin	12,7	27,9	55,8	3,6	100,0	
Sexe	Féminin	12,1	25,5	58,4	4,0	100,0	
Milieu de résidence	Urbain	11,0	23,6	61,4	4,0	100,0	
willed de residence	Rural	14,0	30,5	51,9	3,6	100,0	
	Dakar	10,2	19,7	66,0	4,1	100,0	
	Ziguinchor	11,4	25,5	58,3	4,8	100,0	
	Diourbel	12,9	29,1	54,0	4,0	100,0	
	Saint-Louis	11,9	27,1	56,9	4,1	100,0	
	Tambacounda	14,3	30,3	52,5	2,9	100,0	
	Kaolack	13,7	29,8	53,1	3,3	100,0	
Région	Thiès	11,8	25,7	58,3	4,2	100,0	
Region	Louga	12,2	28,6	55,0	4,3	100,0	
	Fatick	13,7	29,9	52,4	3,9	100,0	
	Kolda	14,3	30,7	52,3	2,7	100,0	
	Matam	13,7	30,1	52,6	3,6	100,0	
	Kaffrine	13,9	31,4	51,6	3,0	100,0	
	Kédougou	14,6	27,3	55,5	2,6	100,0	
	Sédhiou	13,8	32,1	51,2	3,0	100,0	
Sénég	al	12,4	26,7	57,1	3,8	100,0	

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.3. Répartition de la population par groupe d'âges spécifiques selon le sexe et le milieu de résidence

L'effectif des individus de 15-49 ans s'établit à 8 997 316 parmi lesquels les femmes en âge de procréer représentent 50,3% et 25,0% dans la population totale. Les proportions de personnes âgées de 15-49 ans sont plus élevées en milieu rural, quel que soit le sexe.

Par ailleurs, la population scolarisable au primaire (6-11 ans) s'élève à 2 904 858 enfants. Elle représente 16,0% de la population totale et sa répartition entre les deux sexes met en évidence une supériorité des effectifs masculins, soit 1 539 069 pour les garçons, contre 1 365 789 pour les filles. En plus, indépendamment du sexe, la population scolarisable est plus nombreuse en milieu urbain qu'en milieu rural.

De plus, la population d'âge scolaire obligatoire (6-16 ans), évaluée à 5 273 398, représente 29,1% de la population totale et présente une répartition similaire à celle de la population scolarisable au primaire, quel que soit le milieu de résidence et le sexe.

La population en âge de voter (18 ans et plus), celle des enfants n'ayant pas encore atteint la majorité (0-17 ans), les jeunes de 15-34 ans et les adolescents (10-19 ans), pèsent respectivement 53,6 %; 46,4%; 35,8% et 25,1%. En outre, les enfants âgés de 0-17 ans sont pour la plupart des citadins de sexe masculin, tandis que les jeunes de 15-34 ans et la population âgée de 18 ans et plus, sont constitués en grande partie de femmes et vivent pour l'essentiel en zone rurale.

En définitive, le poids des personnes âgées de 60 ans et plus s'élève à 6,0%. Les femmes âgées de 60 ans et plus sont plus nombreuses au niveau national et en milieu rural. Alors qu'en milieu urbain les hommes sont mieux représentés que les femmes.



Tableau I-11 : Répartition de la population par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence et le sexe (Effectifs)

				Milie	eu de réside	ence				
Groupes d'âges		Urbain			Rural			Total		
spécifiques					Sexe					
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	
Moins d'un an	120 776	110 828	231 604	112 837	102 909	215 746	233 612	213 738	447 350	
0 - 1 ans	212 502	194 626	407 128	218 608	202 557	421 164	431 110	397 183	828 293	
0 - 4 ans	597 233	551 797	1 149 029	564 833	529 875	1 094 708	1 162 066	1 081 671	2 243 737	
15 - 49 ans	1 840 765	1 862 730	3 703 495	2 628 292	2 665 529	5 293 821	4 469 057	4 528 260	8 997 316	
	·	<u>-</u>					·		·	
3 - 5 ans	405 758	375 853	781 612	359 514	337 256	696 770	765 272	713 110	1 478 382	
6 - 11 ans	804 386	719 119	1 523 504	734 683	646 671	1 381 354	1 539 069	1 365 789	2 904 858	
12 - 15 ans	506 709	446 839	953 548	521 846	471 816	993 662	1 028 555	918 655	1 947 210	
6 - 16 ans	1 413 840	1 257 955	2 671 795	1 370 952	1 230 652	2 601 603	2 784 792	2 488 606	5 273 398	
16 - 18 ans	303 699	279 308	583 007	352 619	346 264	698 883	656 318	625 572	1 281 890	
0 - 14	1 919 573	1 732 298	3 651 871	1 805 743	1 633 514	3 439 257	3 725 315	3 365 813	7 091 128	
0 - 17 ans	2 241 098	2 020 531	4 261 628	2 169 190	1 982 215	4 151 406	4 410 288	4 002 746	8 413 034	
10 - 19 ans	1 143 924	1 027 236	2 171 160	1 228 284	1 143 078	2 371 362	2 372 208	2 170 314	4 542 522	
15 - 24 ans	864 992	838 464	1 703 456	1 087 671	1 101 556	2 189 227	1 952 663	1 940 020	3 892 683	
15 - 34 ans	1 362 083	1 373 669	2 735 752	1 850 264	1 901 261	3 751 526	3 212 348	3 274 930	6 487 277	
18 ans et plus	1 929 979	2 012 384	3 942 363	2 838 628	2 932 366	5 770 993	4 768 607	4 944 750	9 713 357	
60 ans et plus	225 216	234 527	459 743	296 806	323 974	620 780	522 022	558 501	1 080 523	

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Tableau I-12 : Répartition de la population par groupes d'âges spécifiques selon le milieu de résidence et le sexe (poids en %)

				Milieu	de résiden	ce					
Groupes		Urbain		Rural				Total			
d'âges	Sexe										
spécifiques	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble		
Moins d'un an	0,7	0,6	1,3	0,6	0,6	1,2	1,3	1,2	2,5		
0 - 1 ans	1,2	1,1	2,2	1,2	1,1	2,3	2,4	2,2	4,6		
0 - 4 ans	3,3	3,0	6,3	3,1	2,9	6,0	6,4	6,0	12,4		
15 - 49 ans	10,2	10,3	20,4	14,5	14,7	29,2	24,7	25,0	49,6		
3 - 5 ans	2,2	2,1	4,3	2,0	1,9	3,8	4,2	3,9	8,2		
6 - 11 ans	4,4	4,0	8,4	4,1	3,6	7,6	8,5	7,5	16,0		
12 - 15 ans	2,8	2,5	5,3	2,9	2,6	5,5	5,7	5,1	10,7		
6 - 16 ans	7,8	6,9	14,7	7,6	6,8	14,4	15,4	13,7	29,1		
16 - 18 ans	1,7	1,5	3,2	1,9	1,9	3,9	3,6	3,5	7,1		
0 - 14	10,6	9,6	20,1	10,0	9,0	19,0	20,6	18,6	39,1		
0 - 17 ans	12,4	11,1	23,5	12,0	10,9	22,9	24,3	22,1	46,4		
10 - 19 ans	6,3	5,7	12,0	6,8	6,3	13,1	13,1	12,0	25,1		
15 - 24 ans	4,8	4,6	9,4	6,0	6,1	12,1	10,8	10,7	21,5		
15 - 34 ans	7,5	7,6	15,1	10,2	10,5	20,7	17,7	18,1	35,8		
18 ans et plus	10,6	11,1	21,7	15,7	16,2	31,8	26,3	27,3	53,6		
60 ans et plus	1,2	1,3	2,5	1,6	1,8	3,4	2,9	3,1	6,0		
65 ans et plus	0,8	0,8	1,6	1,0	1,1	2,2	1,8	2,0	3,8		

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.4. Ages moyen et âge médian

Les résultats du RGPH-5 permettent de relever que la démographie du Sénégal se distingue par la jeunesse de la population. L'âge moyen de la population s'établit à 23,6 ans, soit 23,2 ans chez les hommes et 24,1 ans chez les femmes. Il est plus élevé chez les femmes quel que soit le milieu de résidence. De plus l'âge moyen se situe à 25,0 ans en milieu urbain contre 21,9 ans pour le milieu rural.

L'âge médian est de 19,0 ans (18,3 ans chez les hommes contre 19,7 ans chez les femmes). Il est plus élevé en milieu urbain (21,0 ans) qu'en zone rurale (16,6 ans).

Tableau 1.6: Age moyen et âge médian de la population selon le sexe et le milieu de résidence

Indicateurs	Masculli		Féminin			Ensemble			
de tendance centrale	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Moyenne	24,6	21,4	23,2	25,5	22,5	24,1	25,0	21,9	23,6
Médiane	20,4	15,9	18,3	21,7	17,4	19,7	21,0	16,6	19,0

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.5. Grands groupes d'âges et Rapport de dépendance démographique

L'analyse de la structure des groupes d'âges permet de déterminer le rapport de dépendance démographique. En effet, l'indicateur désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Il ressort des résultats que les enfants âgés de moins de 15 ans représentent 39,1% de la population totale. Cette proportion est plus importante chez les garçons (40,6%) que chez les filles (37,6%). En outre, 3,8% de la population est âgé de 65 ans et plus, soit 3,6% pour les hommes contre 4,0% pour les femmes.

Le rapport de dépendance démographique est obtenu en considérant comme inactifs les moins de 15 ans et les 65 ans et plus. Par conséquent, il s'établit à 75,2%, ce qui signifie que 75 personnes inactives sont prises en charge par 100 personnes en âge de travailler, même si tous ceux qui ont l'âge de travailler ne travaillent pas forcément. Le rapport de dépendance démographique a connu une baisse de 2013 à 2023 en passant de 83,8% à 75,2%, soit une diminution de 8,6 points de pourcentage.



Tableau I-13 : Répartition de la population résidente par groupes d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

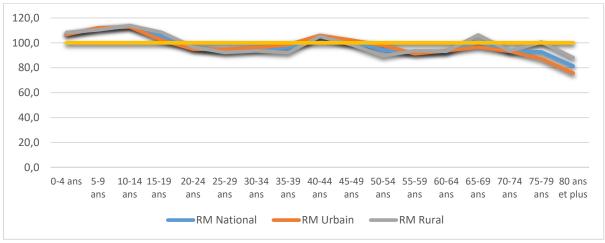
0	Urbain			Rural			National		
Groupes d'âge	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 15 ans	1 805 743	1 633 514	3 439 257	1 919 573	1 732 298	3 651 871	3 725 315	3 365 813	7 091 128
15-64 ans	3 014 393	3 073 570	6 087 963	2 105 632	2 151 172	4 256 804	5 120 025	5 224 742	10 344 767
65 ans et plus	187 682	207 496	395 179	145 872	149 445	295 317	333 554	356 941	690 496
Total	5 007 818	4 914 581	9 922 399	4 171 077	4 032 915	8 203 991	9 178 895	8 947 496	18 126 390
Part des moins de 15 ans	36,1	33,2	34,7	46,0	43,0	44,5	40,6	37,6	39,1
Part des 15-64 ans	60,2	62,5	61,4	50,5	53,3	51,9	55,8	58,4	57,1
Part des 65 ans et plus	3,7	4,2	4,0	3,5	3,7	3,6	3,6	4,0	3,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rapport de dépendance démographique			63,0			92,7			75,2

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.6. Analyse du rapport de masculinité par âge

L'analyse des courbes du rapport de masculinité met en évidence la supériorité numérique des hommes sur les femmes jusqu'à l'âge de 19 ans pour le milieu urbain et jusqu'à 24 ans en milieu rural et au niveau national. Ainsi, aux jeunes âges (avant 25 ans), il y a plus d'hommes que de femmes dans l'ensemble du pays. A partir de 25 ans, il y a moins d'hommes quel que soit le milieu de résidence. En effet, la situation s'inverse en faveur des femmes après ces âges susmentionnés. Toutefois, il y a plus d'hommes entre 40-44 ans et au-delà de 50 ans, le sous-effectif des hommes se généralise, sauf pour les 65-69 ans (**Graphique I-12**).

Graphique I-12 : Rapports de masculinité selon l'âge au Sénégal en 2023



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.7. Répartition spatiale de la population

La population résidente au Sénégal est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire national avec d'importantes disparités régionales. En effet, les régions les plus peuplées sont Dakar (22,1%) Thiès (13,6%) et Diourbel (11,5%). Par contre, les régions les moins habitées sont Kédougou (1,4%), Sédhiou (3,3%) et Ziguinchor (3,3%).

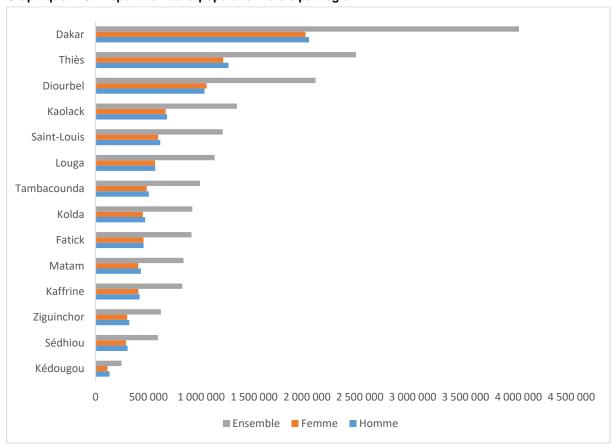
Dans l'ensemble quelle que soit la région, les hommes sont plus nombreux que les femmes sauf pour la région de Diourbel où il y a plus de femmes que d'hommes. En témoigne le rapport de masculinité qui s'établit à 98,0 hommes pour 100 femmes.

Tableau I-14 : Répartition de la population résidente par région selon le sexe, le poids démographique et le rapport de masculinité

Région	Eff	ectif de la popula	Poids	Rapport de	
Region	Homme	Femme	Ensemble	démographique	masculinité
Dakar	2 018 761	1 985 666	4 004 426	22,1	101,7
Ziguinchor	318 982	298 585	617 567	3,4	106,8
Diourbel	1 029 753	1 050 580	2 080 333	11,5	98,0
Saint-Louis	610 883	591 558	1 202 441	6,6	103,3
Tambacounda	504 081	483 071	987 152	5,4	104,3
Kaolack	674 912	661 809	1 336 720	7,4	102,0
Thiès	1 256 977	1 206 700	2 463 677	13,6	104,2
Louga	563 944	561 964	1 125 908	6,2	100,4
Fatick	453 863	453 055	906 918	5,0	100,2
Kolda	467 909	446 889	914 798	5,0	104,7
Matam	428 108	403 522	831 630	4,6	106,1
Kaffrine	415 885	404 521	820 405	4,5	102,8
Kédougou	132 256	112 891	245 147	1,4	117,2
Sédhiou	302 582	286 684	589 266	3,3	105,5
Sénégal	9 178 895	8 947 496	18 126 390	100,0	102,6

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Graphique I-13 : Répartition de la population totale par région



Source : ANSD. RGPH-5, 2023



✓ Taux d'accroissement démographique intercensitaire par région

D'importantes variations régionales apparaissent également à travers l'analyse du taux d'accroissement démographique intercensitaire. En effet, au cours des dix (10) dernières années (2013-2023), les régions qui ont enregistré les taux de croissance démographique les plus élevés sont Kédougou (4,8%), Matam (3,9%), Tambacounda (3,7%), Kaffrine (3,7%), Diourbel (3,3%), Kaolack (3,3%), Thiès (3,2%) et Kolda (3,2%). À l'inverse, les plus faibles taux d'accroissement démographique inférieurs à la moyenne nationale sont observés dans les autres régions non citées, parmi lesquelles la région de Ziguinchor qui affiche le plus faible taux.



Graphique I-14 : Taux d'accroissement démographique intercensitaire (%) par région entre 2013 et 2023

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

I.3.4.8. Densité de la population

En 2023, la densité de la population s'élève à 92 habitants au kilomètre carré. Au Sénégal, la population est répartie de façon inégale dans l'espace. En effet, les populations sont concentrées dans les régions de l'Ouest et du Centre du pays. A l'opposé, les régions situées au Nord et à l'Est du territoire sont faiblement peuplés.

Tableau I-15 : Répartition par région de la densité de la population du Sénégal en 2023

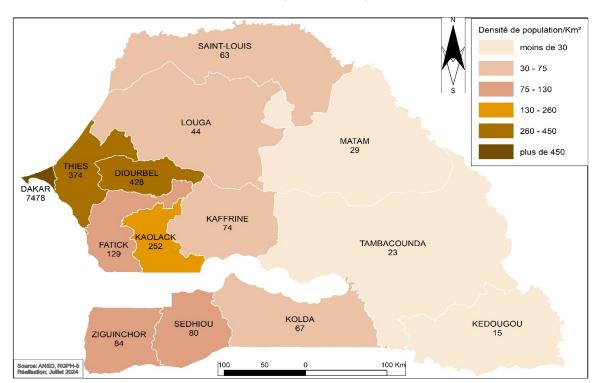
Région	Population totale	Poids (%)	Superficie Km ²	Superficie K ^{m2} (%)	Densité au Km²
Dakar	4 004 426	22,1	535	0,3	7 478
Ziguinchor	617 567	3,4	7 329	3,7	84
Diourbel	2 080 333	11,5	4 860	2,5	428
Saint-Louis	1 202 441	6,6	19 010	9,7	63
Tambacounda	987 152	5,4	42 613	21,7	23
Kaolack	1 336 720	7,4	5 310	2,7	252
Thiès	2 463 677	13,6	6 586	3,3	374
Louga	1 125 908	6,2	25 619	13,0	44
Fatick	906 918	5,0	7 010	3,6	129
Kolda	914 798	5,0	13 752	7,0	67
Matam	831 630	4,6	28 830	14,7	29
Kaffrine	820 405	4,5	11 057	5,6	74
Kédougou	245 147	1,4	16 904	8,6	15
Sédhiou	589 266	3,3	7 353	3,7	80
Sénégal	18 126 390	100,0	196 768	100,0	92

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



Les densités de population varient fortement d'une région à une autre. Ainsi, la région de Dakar se distingue des autres avec une densité de 7 478 habitants au km², avec une population évaluée à 4 004 426 habitants, soit près du quart de la population totale (22,1%) sur une superficie représentant 0,3% seulement de celle du pays. En revanche, la région de Tambacounda, la plus vaste du pays (21,7% de la superficie du pays), ne compte que 5,4% de la population, soit une densité de 23 habitants au km².

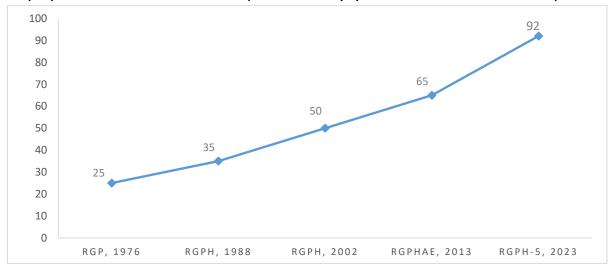
Par ailleurs, les régions de Diourbel (428 habitants /km²), Thiès (374 habitants /km²), Kaolack (252 habitants /km²) et Fatick (129 habitants /km²) ont chacune une densité de plus de 100 habitants au km². Les autres régions les moins peuplées ont des densités comprises entre 15 et 84 habitants au km², inférieures à la moyenne nationale de 92 habitants au km².



Graphique I-15 : Densité de la population du Sénégal selon la région en 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

La densité de population a connu une augmentation régulière au cours des différents recensements. De 25 habitants/km² en 1976, puis 35 habitants/km² en 1988, elle est passée à 50 habitants/km² en 2002 et à 65 habitants/km² en 2013, avant de s'établir à 92 habitants/km² en 2023. Cette hausse continue de la densité de population suit celle de la population totale.



Graphique I-16: Évolution de la densité (hbts/km² de la population totale entre 1976 et 2023)

I.3.4.9. Effectifs de population des régions selon le milieu de résidence et le sexe

La répartition de la population selon le milieu de résidence met en évidence l'existence de disparités dans l'occupation de l'espace. En effet, la population qui réside en milieu urbain (9 922 399 habitants) est plus nombreuse que celle qui habite en zone rurale, soit plus de la moitié de la population totale. A l'échelle régionale, l'effectif des hommes est plus important que celui des femmes, quel que soit le milieu de résidence, sauf dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaffrine qui ont plus femmes que d'hommes dans le milieu urbain.

Tableau I-16 : Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence et le sexe

				Mi	lieu de rési	dence				
		Urbain			Rural		Total			
Région	Sexe			Sexe			Sexe			
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
Dakar	2 018 761	1 985 666	4 004 426				2 018 761	1 985 666	4 004 426	
Ziguinchor	174 626	164 666	339 292	144 356	133 920	278 276	318 982	298 585	617 567	
Diourbel	681 147	710 189	1 391 336	348 606	340 391	688 997	1 029 753	1 050 580	2 080 333	
Saint-Louis	290 401	271 909	562 310	320 482	319 650	640 132	610 883	591 558	1 202 441	
Tambacounda	133 297	127 641	260 938	370 784	355 430	726 214	504 081	483 071	987 152	
Kaolack	255 843	255 119	510 962	419 069	406 689	825 758	674 912	661 809	1 336 720	
Thiès	720 740	694 872	1 415 612	536 237	511 828	1 048 066	1 256 977	1 206 700	2 463 677	
Louga	151 934	151 889	303 823	412 010	410 074	822 085	563 944	561 964	1 125 908	
Fatick	102 402	104 599	207 002	351 461	348 456	699 917	453 863	453 055	906 918	
Kolda	167 279	163 539	330 817	300 631	283 350	583 980	467 909	446 889	914 798	
Matam	141 334	120 936	262 270	286 774	282 586	569 361	428 108	403 522	831 630	
Kaffrine	62 096	63 808	125 905	353 788	340 712	694 501	415 885	404 521	820 405	
Kédougou	41 228	35 455	76 683	91 028	77 436	168 464	132 256	112 891	245 147	
Sédhiou	66 731	64 294	131 024	235 851	222 390	458 242	302 582	286 684	589 266	
Sénégal	5 007 818	4 914 581	9 922 399	4 171 077	4 032 915	8 203 991	9 178 895	8 947 496	18 126 390	

Source : ANSD. RGPH-5, 2023



I.4. URBANISATION

Au Sénégal, la notion de «l'urbain» est fortement tributaire des logiques politico-administratives et/ou des spécificités démographiques. Depuis longtemps les communes chefs-lieux de département, étaient toujours considérées comme urbaines. Cependant, des travaux visant à définir la notion de «l'urbain» ont été réalisés par l'ANSD à l'issue du RGPH-5. En effet, sur la base des résultats du RGPH-5, la notion de «l'urbain» a été revue et une nouvelle définition statistique, opérationnelle, contextualisée et fondée sur des critères essentiels comme : le statut administratif, le seuil de population, la continuité territoriale, l'accessibilité à une infrastructure de base, etc. est proposée (ANSD, 2023).

I.4.1. POPULATION URBAINE

I.4.1.1. Structure par sexe et par âge de la population urbaine

La répartition de la population urbaine par âge et par sexe met en évidence la supériorité numérique des personnes âgées de moins de 25 ans, quel que soit le sexe. Toutefois, la population urbaine masculine dépasse celle des femmes pour les moins de 20 ans et entre 40 et 49 ans. Par ailleurs, elle affiche la proportion la plus élevée chez les 10 et 14 ans (53,0%). En revanche, c'est entre 90 et 95 ans que les proportions de la population urbaine masculine sont les plus faibles, soit 39,7% contre 60,3% pour la population urbaine féminine.

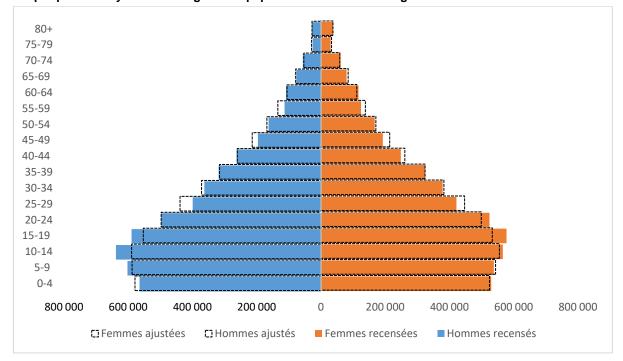
Tableau I-17: Répartition de la population urbaine par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe

Groupo	Se	xe		Se	xe
Groupe d'âges	Masculin (effectif)	Féminin (effectif)	Total (Effectif)	Masculin (%)	Féminin (%)
0-4	564 833	529 875	1 094 708	51,6	48,4
5-9	602 460	537 825	1 140 285	52,8	47,2
10-14	638 449	565 815	1 204 264	53,0	47,0
15-19	589 835	577 263	1 167 098	50,5	49,5
20-24	497 836	524 293	1 022 129	48,7	51,3
25-29	399 410	421 470	820 880	48,7	51,3
30-34	363 184	378 235	741 419	49,0	51,0
35-39	318 823	323 701	642 524	49,6	50,4
40-44	262 747	248 225	510 973	51,4	48,6
45-49	196 457	192 342	388 799	50,5	49,5
50-54	163 359	167 034	330 393	49,4	50,6
55-59	113 619	124 529	238 148	47,7	52,3
60-64	109 123	116 478	225 601	48,4	51,6
65-69	76 719	79 483	156 202	49,1	50,9
70-74	56 806	60 946	117 752	48,2	51,8
75-79	26 060	29 940	56 000	46,5	53,5
80-84	15 906	20 439	36 345	43,8	56,2
85-89	6 856	8 898	15 753	43,5	56,5
90-95	3 144	4 780	7 924	39,7	60,3
95+	2 191	3 012	5 203	42,1	57,9
Total	5 007 818	4 914 581	9 922 399	50,5	49,5

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



L'allure de la pyramide des âges de la population urbaine suit de manière générale la forme de celles des pays en voie de développement et en particulier celle du niveau national. Elle présente une base large qui se rétrécit au niveau des âges avancés. La pyramide des âges de la population urbaine se caractérise également par une prédominance masculine entre 0 et 14 ans. De plus, elle indique que la population du milieu urbain est constituée essentiellement de jeunes âgés de moins de 25 ans.



Graphique I-17 : Pyramide des âges de la population urbaine du Sénégal en 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.4.1.2. Répartition par région de la population urbaine

Au Sénégal, la population urbaine est majoritairement masculine (50,5% contre 49,5%). A l'instar du niveau national, cette situation est observée dans toutes les régions, à l'exception des régions de Fatick (49,5%), Kaffrine (49,3%) et Diourbel (49,0%), où les rapports de masculinité sont inférieurs à 100. La région de Louga est caractérisée par une répartition presque égale entre population urbaine masculine et féminine. En plus, les régions de Matam (53,9%) et Kédougou (53,8%) sont celles ayant les zones urbaines où les proportions d'hommes sont les plus élevées.

Tableau I-18 : Répartition de la population urbaine par région selon le milieu de résidence et le sexe

Dánion			Milieu urbai	in		Rapport de
Région	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	masculinité
Dakar	2 018 761	1 985 666	4 004 426	50,4	49,6	101,7
Ziguinchor	174 626	164 666	339 292	51,5	48,5	106,0
Diourbel	681 147	710 189	1 391 336	49,0	51,0	95,9
Saint-Louis	290 401	271 909	562 310	51,6	48,4	106,8
Tambacounda	133 297	127 641	260 938	51,1	48,9	104,4
Kaolack	255 843	255 119	510 962	50,1	49,9	100,3
Thiès	720 740	694 872	1 415 612	50,9	49,1	103,7



Déalea			Milieu urbai	in		Rapport de
Région	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	masculinité
Louga	151 934	151 889	303 823	50,0	50,0	100,0
Fatick	102 402	104 599	207 002	49,5	50,5	97,9
Kolda	167 279	163 539	330 817	50,6	49,4	102,3
Matam	141 334	120 936	262 270	53,9	46,1	116,9
Kaffrine	62 096	63 808	125 905	49,3	50,7	97,3
Kédougou	41 228	35 455	76 683	53,8	46,2	116,3
Sédhiou	66 731	64 294	131 024	50,9	49,1	103,8
Total	5 007 818	4 914 581	9 922 399	50,5	49,5	101,9

I.4.1.3. Taux d'urbanisation par région

En 2023, plus de la moitié de la population sénégalaise réside en milieu urbain (54,7%). Cette situation du niveau national est observée dans les régions de Dakar (100%), Diourbel (66,9%), Thiès (57,5%) et Ziguinchor (54,9), qui affichent les taux d'urbanisation situés au-dessus de la moyenne nationale. A l'opposé, la région de Kaffrine enregistre le taux d'urbanisation le plus faible (15,3%).

Taux d'urbanisation en % SAINT-LOUIS 46,8 moins de 20 20 - 3030 - 40 40 - 60 LOUGA 60 - 70 MATAM plus de 70 DAKAF KAFFRINE **TAMBACOUNDA** 26.4 SEDHIOU KEDOUGOU 36,2 ZIGUINCHOR 54,9 Source: ANSD, RGPH-6

Graphique I-18: Taux d'urbanisation par région en 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

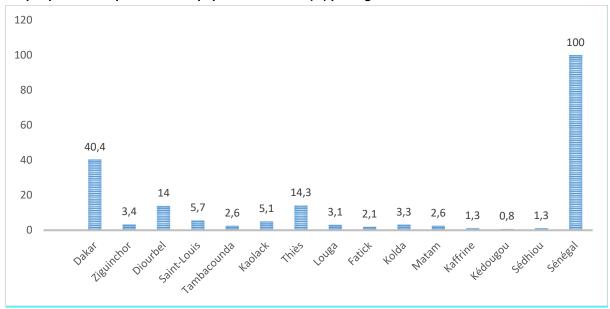
La région de Dakar (100%) est la plus urbanisée avec une population urbaine évaluée à 40,4% de la population urbaine nationale. Elle est suivie des régions de Diourbel (66,9%) et Thiès (57,5%) qui regroupent 14,3% (Thiès) et 14,0% (Diourbel) de la population urbaine. Cependant, les régions de Kédougou (0,8%), Sédhiou (1,3%) et Kaffrine (1,3%) se distinguent par les plus faibles effectifs de population urbaine.



Tableau I-19: Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence

Région	Urbain (effectif)	Urbain (%)	Rural (effectif)	Rural (%)	Total (effectif)	Total (%)	Taux d'urbanisation
Dakar	4 004 426	40,4	0	0,0	4 004 426	22,1	100,0
Ziguinchor	339 292	3,4	278 276	3,4	617 567	3,4	54,9
Diourbel	1 391 336	14,0	688 997	8,4	2 080 333	11,5	66,9
Saint-Louis	562 310	5,7	640 132	7,8	1 202 441	6,6	46,8
Tambacounda	260 938	2,6	726 214	8,9	987 152	5,4	26,4
Kaolack	510 962	5,1	825 758	10,1	1 336 720	7,4	38,2
Thiès	1 415 612	14,3	1 048 066	12,8	2 463 677	13,6	57,5
Louga	303 823	3,1	822 085	10,0	1 125 908	6,2	27,0
Fatick	207 002	2,1	699 917	8,5	906 918	5,0	22,8
Kolda	330 817	3,3	583 980	7,1	914 798	5,0	36,2
Matam	262 270	2,6	569 361	6,9	831 630	4,6	31,5
Kaffrine	125 905	1,3	694 501	8,5	820 405	4,5	15,3
Kédougou	76 683	,8	168 464	2,1	245 147	1,4	31,3
Sédhiou	131 024	1,3	458 242	5,6	589 266	3,3	22,2
Sénégal	9 922 399	100,0	8 203 991	100,0	18 126 390	100,0	54,7

Graphique I-19: Répartition de la population urbaine (%) par région



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.4.1.4. Evolution des effectifs et des taux d'accroissement de la population urbaine

La population urbaine a connu une hausse très remarquable entre 1976 et 2023, passant de 1 713 295 à 9 922 399 de citadins, malgré les variations du taux de croissance. En effet, la croissance démographique observée dans le milieu urbain montre que le taux d'accroissement est de 3,6 % entre 1976 et 1988 et 2,9% entre 1988 et 2002, soit un recul de 0,7 point de pourcentage. Toutefois, sur la période 2002-2013 le taux se situe à 3,8%, entre 2013 et 2023 il connait une hausse significative en s'établissant à 4,9%.

Tableau 1.14: Effectifs et taux d'accroissement de la population urbaine du Sénégal entre 1976 et 2023

Dánostition		Taux d'accroissement annuel moyen									
Répartition	RGP, 1976	RGPH, 1988	RGPH, 2002	RGPH-5, 2023	1976- 1988	1988- 2002	2002- 2013	2013- 2023			
	Milieu de résidence										
Urbain	1 713 295	2 653 943	4 008 965	6 102 800	9 922 399	3,6	2,9	3,8	4,9		
Rural	Rural 3 284 590 4 242 865 5 849 517 7 405 915 8 203 991 2,1 2,3 2,1 1,0								1,0		
National	4 997 885	6 896 808	9 858 482	18 126 390	2,7	2,6	2,9	2,9			

I.4.1.5. Evolution du taux d'urbanisation de 1976 à 2023

Au Sénégal, le taux d'urbanisation ne cesse de croître au fil des années. En effet, il est passé de 34,0% en 1976 à 39,0% en 1988, puis 40,7% en 2002 et 45,2% en 2013. Aujourd'hui, le taux s'élève à 54,7% et quelle que soit la région, la même tendance s'observe au cours des années.

En ce qui concerne la région de Dakar, elle a toujours été fortement urbanisée (96,3% en 1976, 96,5% en 1988, 97,2% en 2002, 96,4% en 2013) et devient aujourd'hui la seule région totalement urbanisée (100,0%). La région de Diourbel, suit celle de Dakar et devient la deuxième région la plus urbanisée (66,9%). Elle passe de 21,0% en 1976 à 21,5% en 1988, puis de 15,9% en 2002 à 16,1% en 2013.

Par contre, la région de Kaffrine semble être moins touchée par le phénomène d'urbanisation depuis sa création. En effet, son taux d'urbanisation a connu une légère baisse en passant de 15,8% en 2013 à 15,3% en 2023.

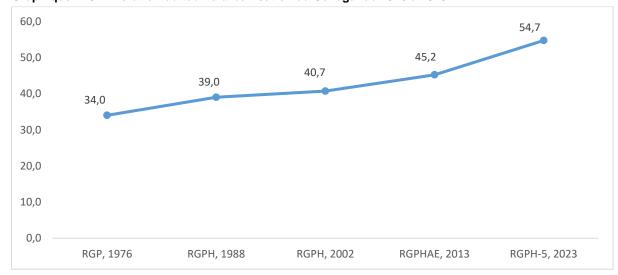
Tableau I-20 : Evolution du taux d'urbanisation (%) au Sénégal de 1976 à 2023

Dámion		Evolution du taux	x d'urbanisation	de 1976 à 2023	
Région	1976	1988	2002	2013	2023
Dakar	96,3	96,5	97,2	96,4	100,0
Ziguinchor	29,7	33,7	46,9	46,0	54,9
Diourbel	21	21,5	15,9	16,1	66,9
Saint-Louis	23,4	27,1	36,7	45,7	46,8
Tambacounda	13,9	15,7	16,9	23,9	26,4
Kaolack	20,7	23,0	23,3	35,5	38,2
Thies	29,0	34,0	42,7	49,0	57,5
Louga	11,5	14,9	18,4	22,0	27,0
Fatick	9,0	10,6	12,7	16,1	22,8
Kolda	8,4	10,6	13,5	26,0	36,2
Matam	*	*	13,7	22,1	31,5
Kaffrine	*	*	*	15,8	15,3
Kedougou	*	*	*	25,7	31,3
Sedhiou	*	*	*	20,0	22,2
Sénégal	34,0	39,0	40,7	45,2	54,7

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



Avec un taux d'urbanisation qui s'élève à 54,7% en 2023 au Sénégal, c'est environ 55 personnes sur 100 qui vivent dans le milieu urbain. Il apparait à travers le graphique ci-après, que la proportion de la population urbaine n'a pas cessé d'augmenter régulièrement au fil du temps.



Graphique I-20 : Evolution du taux d'urbanisation au Sénégal de 1976 à 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.4.2. TYPOLOGIE DES CENTRES URBAINS ET RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION URBAINE

Il ressort des résultats du RGPH-5 que sur les 553 communes, 108 ont entre 10 000 et 50 000 habitants, 70 ont moins de 10 000 habitants et 21 ont entre 50 000 et 100 000 habitants et 29 ont plus de 100 000 habitants. La région de Dakar ne dispose que de deux communes de moins de 10 000 habitants et 16 de ses communes ont plus de 100 000 habitants. Les autres régions sont principalement constituées pour l'essentiel de communes ayant entre 10 000 et 50 000 habitants. Les régions de Fatick, Matam et Sédhiou ne disposent pas de communes dépassant les 50 000 habitants.

Tableau I-21 : Répartition des communes par région selon la taille

					Taille des	communes	3			
Région	Moins de	e 10 000	10 000	à 50 000	50 000 8	à 100 000	Plus de	100 000	To	otal
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
01 Dakar	2	2,9	21	19,4	14	66,7	16	55,2	53	23,2
02 Ziguinchor	4	5,7	4	3,7	0	0,0	1	3,4	9	3,9
03 Diourbel	1	1,4	1	,9	0	0,0	3	10,3	5	2,2
04 Saint-Louis	12	17,1	9	8,3	1	4,8	1	3,4	23	10,1
05 Tambacounda	5	7,1	6	5,6	0	0,0	1	3,4	12	5,3
06 Kaolack	5	7,1	10	9,3	0	0,0	1	3,4	16	7,0
07 Thies	5	7,1	19	17,6	3	14,3	4	13,8	31	13,6
08 Louga	5	7,1	7	6,5	0	0,0	1	3,4	13	5,7
09 Fatick	7	10,0	8	7,4	0	0,0	0	0,0	15	6,6
10 Kolda	6	8,6	4	3,7	1	4,8	1	3,4	12	5,3
11 Matam	7	10,0	11	10,2	0	0,0	0	0,0	18	7,9
12 Kaffrine	0	0,0	4	3,7	1	4,8	0	0,0	5	2,2
13 Kedougou	3	4,3	0	0,0	1	4,8	0	0,0	4	1,8
14 Sedhiou	8	11,4	4	3,7	0	0,0	0	0,0	12	5,3
Total	70	100,0	108	100,0	21	100,0	29	100,0	228	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023



Le taux d'urbanisation du niveau national (54,7%) cache bien des disparités selon la taille de la commune. En effet, la répartition spatiale de la population urbaine met en évidence des inégalités dans la densité de peuplement des différentes entités administratives. Ainsi, plus de la moitié de la population urbaine (50,2%) habite dans des communes comptant entre 10 000 et 50 000 habitants qui représentent 14,1% de la population du pays. En revanche, 3,6% de la population urbaine résident dans des communes comptant entre 200 000 et 250 000 habitants.

Tableau I-22: Typologie des communes

Taille commune	Population urbaine	Population totale	% par rapport à la population du Sénégal	Répartition
Moins de 10 000	254 875	722 023	1,4	4,0
10 000 à 50 000	2 550 912	9 091 338	14,1	50,2
50 000 à 100 000	1 625 984	2 673 412	9,0	14,7
100 000 à150 000	2 092 680	2 207 217	11,5	12,2
150 000 à 200 000	830 299	830 299	4,6	4,6
200 000 à 250 000	644 014	644 014	3,6	3,6
Plus de 250 000	1 923 635	1 958 088	10,6	10,8
Total	9 922 399	18 126 390	54,7	100,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

I.5. CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

I.5.1. PRINCIPALES NATIONALITES

Parmi les 18 126 390 individus résidents au Sénégal, 207 791 sont de nationalité étrangère (soit 1,1 %). La population étrangère est composée de 115 734 hommes (soit 57,7%) contre 92 057 femmes (soit 44,3%).

Plusieurs nationalités constituées pour l'essentiel de ressortissants d'Afrique et d'autres continents sont présentes au Sénégal. En effet, il ressort des résultats du RGPH-5 que la population étrangère provient principalement des pays d'Afrique de l'Ouest. Il s'agit des Guinéens (40,3%), les Maliens (14,9%), les Bissau-guinéens (4,4%), les Gambiens (3,0%), les Burkinabés (2,7%) et les Mauritaniens (2,1%), entre autres.

Par ailleurs, il faut noter que les étrangers résidents au Sénégal proviennent aussi de pays européens (4,0%, soit un effectif de 8 377 individus). De plus, les ressortissants américains représentent 1,0%, soit un effectif de 2 036 individus et les asiatiques 2,3%, pour un effectif de 4 850 individus. Il convient de souligner aussi la présence de personnes n'ayant pas déclaré leur nationalité et vivant au Sénégal, qui s'évaluent à 5,1%.



Tableau I-23 : Répartition de la population résidente par nationalité selon le sexe

			Sexe			
Nationalité	Mascul	in	Fér	ninin	Tot	al
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bénin	1 284	1,1	1 201	1,3	2 485	1,2
Burkina Faso	3 796	3,3	1 798	2,0	5 593	2,7
Cap-Vert	367	0,3	501	0,5	869	0,4
Côte d'Ivoire	1 944	1,7	1 976	2,1	3 920	1,9
Gambie	2 621	2,3	3 663	4,0	6 284	3,0
Ghana	793	0,7	421	0,5	1 214	0,6
Guinée	45 842	39,6	37 988	41,3	83 830	40,3
Guinée-Bissau	4 991	4,3	4 239	4,6	9 231	4,4
Libéria	52	-	83	0,1	134	0,1
Mali	19 320	16,7	11 740	12,8	31 059	14,9
Mauritanie	2 795	2,4	1 670	1,8	4 465	2,1
Niger	2 738	2,4	993	1,1	3 731	1,8
Nigeria	1 829	1,6	996	1,1	2 824	1,4
Sierra Leone	423	0,4	326	0,4	748	0,4
Togo	1 572	1,4	1 418	1,5	2 990	1,4
Autre Afrique	11 657	10,1	10 721	11,6	22 378	10,8
Amériques	1 049	0,9	987	1,1	2 036	1,0
Asie	2 684	2,3	2 166	2,4	4 850	2,3
Europe	4 588	4,0	3 789	4,1	8 377	4,0
Australie	72	0,1	54	0,1	126	0,1
Nationalité non déclarée	5 286	4,6	5 296	5,8	10 582	5,1
Autres	31	-	32	-	64	-
Total	115 734	100,0	92 057	100,0	207 791	100,0

1.5.2. Principales Langues Couramment Parlees

Au Sénégal, les langues nationales constituent les principaux vecteurs de communication. Elles sont parlées par 97,6% de la population âgée de 3 ans et plus, soit 97,4% pour les hommes contre 97,7% pour les femmes. Le wolof est la première langue nationale déclarée la plus parlée au quotidien (53,5%), suivi du Pulaar (26,2%), du Sereer (9,6%), du Joola (2,9%), du Màndienka (2,8%) et du Sóninke (1,2%).

Les langues étrangères et les autres langues africaines sont utilisées par 1,4% de la population comme principales langues de communication. Les langues non africaines sont couramment parlées par 0,1% des personnes âgées de 3 ans et plus. Par ailleurs, il convient de remarquer que le français qui constitue la langue officielle du pays, n'est utilisé que par 0,6% de la population comme principale langue de communication.

Tableau I-24 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par principale langue couramment parlée selon le sexe

			Sexe			
Principale langue couramment parlée	Masculi	n	Fémir	nin	Ensem	ble
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Wolof	4 171 939	52,8	4 353 159	54,1	8 525 098	53,5
Pulaar	2 106 592	26,7	2 068 876	25,7	4 175 468	26,2
Sereer	761 751	9,7	772 760	9,6	1 534 511	9,6
Joola	227 944	2,9	229 018	2,9	456 963	2,9
Màndienka	224 141	2,8	226 320	2,8	450 461	2,8
Sóninke	91 121	1,2	97 466	1,2	188 586	1,2
Hasaniya (Maure)	10 277	0,13	10 578	0,13	20 855	0,13
Balante	35 273	0,45	35 358	0,44	70 631	0,44
Mànkaañ	13 395	0,17	14 705	0,18	28 099	0,18
Mànjaku	32 683	0,41	36 128	0,45	68 811	0,43
Mënik	3 121	0,04	3 039	0,04	6 161	0,04
Oniyan	2 985	0,04	3 086	0,04	6 071	0,04
Guñuun	601	0,01	509	0,01	1 110	0,01
Kanjad	1 968	0,02	2 160	0,03	4 128	0,03
Jalunga	3 056	0,04	3 031	0,04	6 087	0,04
Bayot	1 502	0,02	1 500	0,02	3 002	0,02
Womey	538	0,01	573	0,01	1 110	0,01
Tourka (Sénégal)	723	0,01	710	0,01	1 433	0,01
Langage des signes (Sourd-Muet)	21 555	0,27	20 582	0,26	42 137	0,26
Langues étrangères	9 788	0,12	6 148	0,08	15 936	0,10
Autres langues africaines	106 218	1,35	95 392	1,19	201 610	1,26
Français	53 811	0,68	47 334	0,59	101 145	0,63
Autres langues non africaines	16 053	0,20	14 745	0,18	30 798	0,19
Total	7 897 035	100,0	8 043 179	100,0	1 5940 213	100,0

I.5.3. Possession d'un acte de naissance

Dans l'ensemble, 81,2% de la population disposent d'un bulletin de naissance ou d'un jugement supplétif. Par contre, 5,3 ne possèdent pas d'acte de naissance et 13,6% ne savent pas s'ils en possèdent ou pas. La possession d'un bulletin de naissance est plus fréquente chez les moins d'un an (76,8%). Les proportions les plus faibles sont observées chez les 80-84 ans (49,6%), les 90-94 ans (48,0%) et 95 ans et plus (44,3%).

Tableau I-25 : Répartition (%) de la population résidente par groupe d'âge selon le type d'acte possédé

		Décla	aration à l'Etat Civil		
Groupes d'âge	Bulletin de naissance	Jugement supplétif	Aucun	NSP	Total
Moins de 1 an	76,8	-	8,6	14,6	100,0
1-4	69,2	6,6	9,0	15,2	100,0
5-9	65,2	9,2	8,8	16,8	100,0
10-14	66,6	12,2	6,7	14,5	100,0
15-19	69,4	14,7	4,9	11,1	100,0
20-24	68,8	16,1	3,9	11,2	100,0
25-29	67,3	17,3	3,4	11,9	100,0
30-34	66,6	17,2	3,3	12,9	100,0
35-39	66,3	18,0	2,9	12,8	100,0
40-44	66,1	18,3	2,7	12,8	100,0
45-49	65,6	19,9	2,4	12,1	100,0
50-54	62,9	21,3	2,6	13,1	100,0
55-59	63,6	21,8	2,4	12,1	100,0
60-64	60,7	22,0	2,9	14,3	100,0
65-69	61,2	22,8	2,6	13,4	100,0
70-74	57,2	22,6	3,5	16,7	100,0
75-79	56,2	23,3	3,5	17,1	100,0
80-84	52,2	22,9	4,5	20,4	100,0
85-89	53,2	21,8	4,2	20,8	100,0
90-94	50,4	20,9	5,1	23,5	100,0
95 ans et plus	48,6	17,5	6,3	27,6	100,0
TOTAL	66,8	14,4	5,3	13,6	100,0

CONCLUSION

L'analyse de l'état et de la structure de la population requiert au préalable une évaluation de la qualité des données. Ainsi, pour mieux apprécier les résultats du RGPH-5, les effectifs, la structure par sexe et par âge et les non réponses qui affectent certaines variables, ont fait l'objet d'une évaluation interne.

L'examen de la proportion des non réponses montre que les variables âge et sexe sont entièrement couvertes. Toutefois, des taux de non réponse de 2,4% pour la possession d'acte de naissance, 2,4% pour la nationalité, 2,4% pour la première langue parlée et 2,4% pour la deuxième langue parlée, sont constatés. Par ailleurs, près de 3 personnes sur 10 (27,6%) connaissent seulement leur année de naissance, plus de 4 personnes sur 10 (44,1%) leurs dates exactes de naissance (mois et année de naissance) et 28,2% connaissent leur âge mais ignorent leur date exacte de naissance. De plus, 76,5 % de la population possède un acte de naissance ou un jugement supplétif.

Les quelques anomalies constatées sur la déclaration de l'âge des individus, qui se répercutent sur la structure par âge de la population, se manifestent à travers des attractions pour certains âges et des répulsions pour d'autres. Cela a nécessité le calcul des indices d'appréciation de la qualité de la structure par âge et par sexe, qui ont confirmé la préférence pour les âges ronds et le rejet des âges qui ne se terminent pas par 0 ou 5. Il s'agit de l'indice de Whipple qui est de 1,43, de l'indice de Myers qui vaut 16,3 et de l'Indice combiné des Nations Unies (ICNU) ou indice de régularité sexe-âge qui s'établit à 28,3.

Il apparait à travers la valeur de ces indices la présence d'erreurs de déclaration d'âge des individus. Toutefois, cela n'entache en rien les données qui sont globalement de bonne qualité et peuvent être utilisées sans ajustement pour l'analyse. En plus, il résulte de l'évaluation externe que l'écart entre les données de projections démographiques obtenues du RGPHAE 2013 et celles issues du RGPH-5, 2023 n'est pas important.

Les résultats du 5° Recensement général de la Population et de l'Habitat, indiquent qu'en 2023 la population totale résidente au Sénégal s'élève à 18 126 390 habitants. Elle est constituée de plus d'hommes que femmes, avec un rapport de masculinité de 102,6 hommes pour 100 femmes. Par ailleurs, pour la première fois, les citadins sont devenus plus nombreux que les habitants du milieu rural.

Le taux d'accroissement annuel moyen n'a pas trop varié ces 20 dernières années durant lesquelles, il s'est maintenu à 2,9%. L'analyse de la structure par âge met en exergue la jeunesse de la population du Sénégal. L'âge moyen est de 23,6 ans et l'âge médian de la population est de 19,0 ans. Le rapport de dépendance démographique indique que 75 personnes inactives sont prises en charge par 100 personnes en âge de travailler. L'identification des groupes d'âges opérationnels (0-4 ans ; 5-14 ans, 15-64 ans et 65 ans et plus), leurs importances relatives dans cette population, dénote l'importance à accorder aux politiques et programmes qui leurs sont associés selon le milieu et la région de résidence.



La répartition spatiale de la population met en évidence l'existence de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, d'une part, et d'autre part, d'une région à une autre. Les plus fortes concentrations humaines sont observées dans les régions de Dakar, Thiès et Diourbel, avec des densités de population qui dépassent 300 habitants au km².

Il ressort de l'analyse de la population selon le milieu de résidence, un niveau d'urbanisation élevé au Sénégal. Ainsi, avec un taux d'urbanisation de 54,7% au niveau national, le Sénégal fait partie des pays les plus urbanisés de la sous-région Ouest Africaine. Cette forte urbanisation est également observée dans certaines régions où le taux d'urbanisation dépasse la moyenne nationale. Il s'agit des régions de Dakar (100,0%), Diourbel (66,9%), Thiès (57,5%) et Ziguinchor (54,9%).

Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 4,9% de la population urbaine entre 2013 et 2023, contre 3,8% pour la période intercensitaire 2002-2013. En outre, la dernière période intercensitaire (2013-2023) est marquée par un bond de sa croissance urbaine évalué de 9,5 points de pourcentage.

La promotion des langues nationales du Sénégal constitue un défi à relever. En effet, 97,6% de la population âgée de plus de 3 ans les utilisent comme principaux canaux de communication. Les langues nationales les plus parlées régulièrement sont le wolof, le pulaar, le séreer et le joola. Les langues étrangères ne sont utilisées que par 0,1% de la population résidente.

Le Sénégal est un pays d'immigration de premier choix, notamment pour les citoyens des pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre, du Sud et d'Afrique australe. En effet, les étrangers qui vivent au Sénégal représentent (1,1%). Parmi les nationalités étrangères présentent au Sénégal, les ressortissants des pays voisins sont les plus nombreux. Il s'agit des Guinéens, des Maliens, des Bissau-guinéens, des Gambiens et des Mauritaniens pour la plupart. Des citoyens de nationalité européenne, asiatique et américaine sont également présents au Sénégal, en plus des personnes qui n'ont pas déclaré leur nationalité.

Les tendances démographiques observées au Sénégal, qui se caractérisent par une croissance continue, une population jeune et une population des personnes âgées relativement faible, mais en croissance continue, sont confirmées par les résultats issus du RGPH-5.





ANSD

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax: (+221) 33 824 36 15